



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

**9572<sup>e</sup>** séance

Lundi 11 mars 2024, à 15 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Yamazaki. . . . .	(Japon)
<i>Membres :</i>	Algérie . . . . .	M. Bendjama
	Chine . . . . .	M. Geng Shuang
	Équateur . . . . .	M. De La Gasca
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie . . . . .	M <sup>me</sup> Zabolotskaya
	France . . . . .	M. de Rivière
	Guyana . . . . .	M <sup>me</sup> Rodrigues-Birkett
	Malte . . . . .	M <sup>me</sup> Frazier
	Mozambique . . . . .	M. Fernandes
	République de Corée . . . . .	M. Hwang
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Lord Ahmad
	Sierra Leone . . . . .	M. Kanu
	Slovénie . . . . .	M. Žbogar
	Suisse . . . . .	M <sup>me</sup> Chanda

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant d'Israël à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Israël Katz, Ministre des affaires étrangères d'Israël.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M<sup>me</sup> Pramila Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M<sup>me</sup> Patten.

**M<sup>me</sup> Patten** (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence japonaise d'avoir organisé la présente séance et de m'avoir invitée à présenter un exposé au Conseil de sécurité.

Nous nous réunissons aujourd'hui plus de 150 jours après que le Hamas et d'autres groupes armés ont lancé une attaque coordonnée, la plus meurtrière de l'histoire d'Israël, qui a fait 1 200 morts à plusieurs endroits de la périphérie de Gaza et plusieurs milliers de blessés. Plus de 150 jours se sont écoulés depuis l'enlèvement de 253 otages en Israël, dont 134 sont toujours en captivité, sans que l'on sache où ils se trouvent ni s'ils sont en sécurité. Plus de 150 jours se sont écoulés depuis le début des opérations militaires dans la bande de Gaza, qui ont entraîné la mort de plus de 30 000 Palestiniens, dont des femmes et des enfants innocents, fait plus de 70 000 blessés et réduit des villes, des maisons, des hôpitaux et des écoles à l'état de ruines.

À la suite d'informations faisant état de violences sexuelles brutales qui auraient été commises pendant et après les terribles attaques terroristes menées par

le Hamas le 7 octobre, et à l'invitation du Gouvernement israélien, j'ai effectué une visite officielle en Israël du 29 janvier au 14 février. L'objectif de la mission n'était pas d'enquêter. Conformément à sa portée et aux paramètres convenus à l'avance avec les autorités israéliennes, l'objectif était de collecter, d'analyser et de vérifier les informations faisant état de violences sexuelles liées aux événements du 7 octobre et aux faits survenus par la suite afin d'instruire les rapports, y compris ceux destinés au Conseil de sécurité, compte tenu de l'absence d'entités compétentes des Nations Unies en Israël.

Compte tenu des informations vérifiées par l'ONU qui m'ont été transmises concernant des incidents de violences sexuelles liées au conflit qui auraient été commises par les forces de sécurité israéliennes et les colons à l'encontre de femmes et d'hommes palestiniens, l'un des paramètres convenus était une visite en Cisjordanie occupée, afin de dialoguer avec les autorités palestiniennes sur ces questions et de faire part de ces préoccupations aux autorités israéliennes. Les hostilités étant en cours, je n'ai pas demandé à me rendre à Gaza, où d'autres entités des Nations Unies sont opérationnelles, y compris certaines qui surveillent les violences sexuelles. Je dois souligner que les informations reçues au cours de ma visite, ainsi que d'autres informations vérifiées par l'ONU concernant Gaza et la Cisjordanie occupée, figureront dans le rapport de 2023 du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits.

Afin de garantir que le processus de collecte d'informations et de vérification réponde aux normes les plus élevées, j'ai bénéficié du soutien d'une équipe technique hautement qualifiée composée de neuf experts du système des Nations Unies, dont des spécialistes en matière d'interrogation sûre et éthique des personnes rescapées et des témoins de crimes de violence sexuelle, un pathologiste légiste et un analyste de l'information numérique et provenant de sources publiques. La mission a été menée dans le strict respect des normes et méthodologies établies par l'ONU et conformément aux principes d'indépendance, d'impartialité, d'objectivité, de transparence et d'intégrité et à celui consistant à « ne pas nuire », y compris en ce qui concerne les garanties de confidentialité et la protection des victimes et des témoins. Elle a également suivi une approche centrée sur les personnes rescapées et les victimes et prenant en compte leurs traumatismes.

Nos conclusions reposent sur notre propre évaluation de la crédibilité et de la fiabilité des témoins que nous avons rencontrés, notamment par la vérification des sources, le recoupement des informations et des documents pertinents et l'évaluation de l'existence, dans toutes les circonstances, de suffisamment d'informations crédibles et fiables pour établir une conclusion factuelle. Certains témoins et

documents nous ont été présentés par les autorités nationales, mais la crédibilité de chacun d'entre eux a été examinée et évaluée par les experts de l'équipe. Certains ont été retenus, et d'autres écartés, à chaque fois que cela se justifiait. Nous avons également recueilli des informations indépendantes. Le critère d'établissement de la preuve applicable que nous avons adopté est celui des « motifs raisonnables », conformément à la pratique des organes d'enquête. Lorsqu'une conclusion factuelle était étayée par davantage d'éléments, nous avons conclu à l'existence d'informations « claires et convaincantes ». Dans un certain nombre de cas, nous avons également pu établir que certaines allégations ou informations faisant état de violence sexuelle fortement médiatisées n'étaient pas fondées.

Le rapport de la visite a été rendu public le 4 mars, en excluant les détails confidentiels et les données susceptibles de permettre d'identifier les personnes afin protéger la vie privée des personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenus, conformément à une approche centrée sur les victimes, y compris les principes du consentement éclairé. À cet égard, je vais être claire et catégorique : le Secrétaire général n'a pas tenté d'étouffer mon rapport ou d'en dissimuler les conclusions. J'ai au contraire reçu son plein appui politique, logistique et financier, et il a également donné des instructions claires concernant sa publication et sa transmission immédiate au Conseil de sécurité.

L'équipe de la mission a tenu des réunions avec une série d'institutions nationales israéliennes, y compris les ministères d'exécution compétents. Nous avons rencontré des familles et des proches d'otages et des membres de communautés déplacées de plusieurs kibboutz, ainsi que des représentantes et représentants d'organisations de la société civile et du monde universitaire israéliens. Nous avons mené des entretiens confidentiels avec 34 personnes, dont des personnes rescapées et des témoins des attentats du 7 octobre, des otages libérés, des premiers intervenants et des prestataires de services et de soins de santé. Nous nous sommes rendus sur quatre sites des attentats, ainsi qu'à la morgue où les corps des victimes ont été transférés. Nous avons examiné plus de 5 000 photographies et quelque 50 heures de vidéos des attentats, fournies en partie par des organismes publics, mais aussi par des sources indépendantes confidentielles et des sources ouvertes en ligne. Bien que nous ayons rencontré certains témoins, nous n'avons pas pu nous entretenir avec des rescapées de violences sexuelles commises pendant les attaques du 7 octobre, malgré nos efforts et nos actions de communication en amont. Si la plupart des personnes ayant subi des violences sexuelles semblent avoir été tuées, nous disposons d'informations crédibles selon lesquelles une poignée d'entre elles sont

en vie et reçoivent actuellement des soins pour des traumatismes graves. Par expérience, je sais que les personnes rescapées peuvent mettre beaucoup de temps à s'exprimer. Il faut leur donner la possibilité de se manifester comme elles l'entendent et au moment où elles le souhaitent.

Ce que j'ai vu en Israël, ce sont des scènes d'une violence indicible, perpétrées avec une brutalité choquante et entraînant des souffrances humaines intenses. Dans le sud d'Israël, j'ai rencontré des populations traumatisées, encore sous le choc et profondément meurtries, qui pleurent leurs proches et tentent de recoller les morceaux de leur vie brisée. Les familles et les proches des otages vivent un véritable cauchemar. J'ai vu la douleur dans leurs yeux et, en tant que mère, j'ai pu ressentir leur angoisse et leur désespoir.

Je voudrais prendre un instant pour vous inviter, Monsieur le Président, ainsi que tous les membres du Conseil, à essayer pendant quelques secondes de vous mettre à la place de ces familles d'otages, déchirées entre l'espoir et le désespoir. Nombre d'entre elles sont présentes dans cette salle aujourd'hui, à la recherche d'une lueur d'espoir de la part du Conseil. Cent cinquante-six jours se sont écoulés depuis l'enlèvement de leurs proches, dont pas moins de 16 femmes. Que leur dire ? La prise d'otages est strictement interdite par le droit international humanitaire.

Les informations recueillies ont mis en lumière les attaques sans discrimination et coordonnées menées par le Hamas et d'autres groupes armés contre de multiples cibles militaires et civiles, dans le but de tuer, d'infliger des souffrances et d'enlever le plus grand nombre possible d'hommes, de femmes et d'enfants, soldats et civils confondus, en un minimum de temps. Il s'agit d'un florilège des formes les plus extrêmes et inhumaines de tueries, de tortures et d'autres horreurs : des personnes abattues, souvent d'une balle dans la tête et à bout portant ; des familles brûlées vives dans leurs maisons alors qu'elles tentaient de se cacher dans des salles sécurisées ; des personnes abattues ou tuées par des grenades dans les abris antiaériens où elles s'étaient réfugiées ; des festivaliers pourchassés sur le site du festival de musique Nova, ainsi que sur les routes et dans les champs adjacents. Parmi les autres violations, on peut citer les violences sexuelles, la prise d'otages et l'enlèvement de cadavres, l'exposition publique de prisonniers, morts ou vivants, la mutilation de cadavres, y compris la décapitation et la profanation de corps, ainsi que le pillage et la destruction de biens de caractère civil.

En ce qui concerne les violences sexuelles, nous disposons d'informations claires et convaincantes selon lesquelles les otages ont subi des violences sexuelles, notamment des viols, des actes de torture à caractère sexuel et des traitements cruels, inhumains et dégradants,

et nous avons des motifs raisonnables de croire que les personnes retenues en captivité subissent toujours de telles violences. Je tiens à marquer une pause pour préciser que cette conclusion ne légitime en aucun cas la poursuite des hostilités. Elle crée en fait un impératif moral pour un cessez-le-feu humanitaire afin de mettre fin aux souffrances indicibles imposées aux civils palestiniens à Gaza et d'obtenir la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages. La poursuite des hostilités ne peut en aucun cas les protéger. Elle ne peut que les exposer à de nouveaux risques de violence, y compris sexuelle. Les otages israéliens et les millions de civils de Gaza partagent un même sort. Dans leur intérêt commun, un cessez-le-feu humanitaire doit être instauré dès maintenant.

En ce qui concerne les attaques du 7 octobre, nous avons constaté qu'il existe des motifs raisonnables de croire que des violences sexuelles liées au conflit, y compris des viols et des viols collectifs, ont eu lieu dans au moins trois endroits, à savoir le site du festival de musique Nova et ses environs, la route 232 et le kibboutz Réim. Dans la plupart des cas, les victimes ont d'abord été violées, puis tuées. Dans d'autres endroits, comme le kibboutz Kfar Aza, bien que des informations circonstancielles puissent suggérer l'existence de violences sexuelles, les cas de viols signalés n'ont pas pu être vérifiés. Outre ces lieux spécifiques, nous avons également relevé, dans de nombreux endroits de la périphérie de Gaza, un mode opératoire où les victimes, pour la plupart des femmes, sont retrouvées entièrement ou partiellement nues à partir de la taille, les mains liées dans le dos ou attachées à des supports tels que des arbres ou des poteaux, et tuées par balle. Bien que circonstanciel, ce mode opératoire peut être révélateur de certaines formes de violence sexuelle, y compris la torture à caractère sexuel et les traitements cruels, inhumains et dégradants.

Parallèlement, en ce qui concerne le kibboutz Be'eri, qui a été gravement touché par les attaques du 7 octobre avec pas moins de 10% de sa population tuée et 50 personnes prises en otage, nous avons également pu établir qu'au moins deux allégations de violences sexuelles largement relayées par les médias n'étaient pas fondées. Aucun des autres signalements de violence sexuelle à Be'eri n'a pu être confirmé à ce stade, pour diverses raisons, notamment le fait que de nombreux corps ont été en partie brûlés. De même, les évaluations médico-légales des photos et vidéos de cadavres présentant de multiples blessures par balle, y compris au niveau des parties intimes, comme les seins et les organes génitaux, n'ont pas permis de faire ressortir une intention d'infliger précisément des mutilations génitales.

Étant donné que la violence sexuelle est un crime rarement signalé et historiquement dissimulé, ma visite n'avait pas pour but d'en déterminer la prévalence. Je n'ai pas non plus été en mesure de déterminer si la violence sexuelle avait été utilisée comme tactique de guerre, ou de manière généralisée ou systématique. Comme il ne s'agissait pas d'une enquête, et du fait d'autres contraintes, notamment le temps limité sur le terrain et le grand nombre d'auteurs, nous n'avons pas tenté d'attribuer la responsabilité de ces violations. Une telle détermination demandera la conduite en bonne et due forme et en toute indépendance d'une enquête relative aux droits humains par les organes compétents de l'ONU.

En Cisjordanie occupée, j'ai constaté un climat de peur intense et d'insécurité, avec des femmes et des hommes terrifiés et profondément bouleversés par la tragédie en cours à Gaza. En ce qui concerne mon déplacement à Ramallah, je précise que le but en était complètement différent, étant donné que les signalements confirmés par l'ONU de violence sexuelle liée au conflit, déjà fournis par les entités des Nations Unies sur le terrain, figureront dans le rapport annuel du Secrétaire général, que le Conseil examinera en avril. Par conséquent, aujourd'hui, je ne ferai part au Conseil que des informations qui m'ont été communiquées durant ma visite à Ramallah, où je me suis entretenue avec un large éventail de parties prenantes, y compris les ministères compétents de l'Autorité palestinienne, les organisations de défense des droits humains et des droits des femmes, et les détenus récemment libérés.

Bien qu'on ne m'ait pas signalé de viol, mes interlocuteurs ont évoqué des cas de violence sexuelle dans le contexte de la détention de Palestiniens et de Palestiniennes, notamment des fouilles corporelles invasives, des attouchements non consentis, des coups répétés, y compris sur les parties génitales, des menaces de viol contre les femmes et des menaces de viol visant les proches de sexe féminin – épouses, filles ou sœurs – dans le cas des hommes, ainsi que des fouilles à nu inappropriées et la nudité forcée et prolongée. Il a également été fait état de harcèlement sexuel et de menaces de viol pendant les perquisitions et aux points de passage, ainsi que de menaces de viol si les conditions de détention étaient décrites ou divulguées après la libération. J'ai soulevé ces questions auprès des autorités israéliennes, qui m'ont fourni des informations sur leurs protocoles en vigueur pour prévenir ces incidents et y répondre, indiquant en outre leur volonté d'enquêter sur toute violation présumée. À cet égard, je tiens à dire ma déception que suite à mon rapport, la réaction immédiate de certains acteurs politiques n'ait pas été d'ouvrir des enquêtes sur ces incidents présumés, mais plutôt de les nier purement et simplement sur les réseaux sociaux.

Nous devons traduire la détermination politique en réponses opérationnelles, qui sont cruciales dans le contexte actuel de violence persistante. Mon rapport contient un certain nombre de recommandations, et je tiens à appeler particulièrement l'attention du Conseil sur quelques-unes d'entre elles.

Premièrement, j'exhorte toutes les parties au conflit à s'accorder immédiatement sur un cessez-le-feu humanitaire. J'exhorte en outre le Hamas à libérer tous les otages sans délai ni conditions. Les parties impliquées dans ce conflit font fi du droit international. Il est plus urgent que jamais d'instaurer un cessez-le-feu humanitaire, afin que la population désespérée de Gaza puisse recevoir une aide humanitaire et que les otages puissent être libérés.

Deuxièmement, j'encourage le Gouvernement israélien à permettre sans plus attendre au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et à la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël de mener des enquêtes dignes de ce nom sur toutes les violations présumées survenues le 7 octobre. L'élucidation des faits et la reconnaissance de toutes les violations sont des étapes indispensables pour aider les personnes rescapées et les victimes à surmonter le traumatisme et à reprendre pied, de même que pour empêcher toute négation des atrocités perpétrées le 7 octobre. La vérité est le seul moyen de parvenir à la paix.

Troisièmement, j'appelle tous les organes concernés et compétents, à l'échelon national comme au niveau international, à engager des poursuites contre tous les auteurs, quels que soient leur rang et leur affiliation, sur la base de leur responsabilité individuelle, d'encadrement ou de commandement.

Quatrièmement, j'encourage le Gouvernement israélien à signer un accord-cadre de coopération avec mon bureau en vue de prévenir et de combattre la violence sexuelle en période de conflit, notamment par la mobilisation, la formation et la supervision des acteurs du secteur de la sécurité, et de renforcer les capacités dans les domaines de la justice et de l'établissement des responsabilités pour les crimes de violence sexuelle liée au conflit. Je l'appelle par ailleurs à prendre des mesures vigoureuses pour atténuer le risque de violence sexuelle et d'autres formes de traitement cruel, inhumain et dégradant en détention et dans le cadre de l'opération militaire en cours.

Enfin, je demande instamment à tous les acteurs concernés d'appliquer les normes les plus élevées en matière d'intégrité de l'information. Le respect de la sécurité et de la dignité des personnes rescapées est une exigence absolue dans le signalement des cas de violence sexuelle. En outre,

le fait que des actes de violence sexuelle aient été commis ne doit en aucun cas servir de justification à des discours incendiaires, à des pressions politiques ou à une poursuite des hostilités dans la région. Je rejette et condamne fermement toute instrumentalisation de mon mandat et de mon rapport, ou du sort des victimes et des personnes rescapées, à des fins politiques ou militaires plus larges.

Pour terminer, je me fais l'écho des messages du Secrétaire général, à savoir, d'une part, que rien ne peut justifier les actes de violence délibérée perpétrés le 7 octobre par le Hamas et d'autres groupes armés contre Israël et, d'autre part, que rien ne peut justifier le châtiment collectif des Gazaouites, qui a déjà fait des dizaines de milliers de morts et de blessés parmi les Palestiniens, y compris un nombre sans précédent de membres du personnel des Nations Unies, tandis que des populations entières vivent dans des conditions inhumaines, marquées notamment par la famine et la maladie.

Enfin, je dois aussi dire que je suis horrifiée par l'injustice qui voit des femmes et des enfants être tués à Gaza par des bombes et des tirs qui n'en finissent pas, et que je suis également scandalisée par le nombre de morts et le niveau de souffrance, avec des familles entières, souvent plusieurs générations, qui sont tout simplement anéanties. À chaque bombe qui est lâchée, le monde devient plus injuste et le retour de la paix, plus compromis. Le but ultime de mon mandat n'est pas une guerre sans viol, mais un monde sans guerre. Nous devons être à la hauteur du défi de notre époque. Les perspectives de paix et de stabilité ne doivent pas être entravées par la polarisation géopolitique et la division. La communauté internationale ne peut pas abandonner les civils et leurs familles, que ce soit en Israël ou dans le Territoire palestinien occupé. Les personnes rescapées de la violence sexuelle et les personnes vulnérables doivent être protégées et soutenues. Nous ne pouvons pas les laisser tomber. Les habitants de la région ont besoin d'entrevoir enfin un avenir pacifique sur l'horizon politique. Nous devons remplacer l'horreur et le déchirement par l'apaisement, l'humanité et l'espoir. La crédibilité du système multilatéral en dépend, et l'ordre international fondé sur des règles n'en exige pas moins.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Patten de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**Lord Ahmad** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, Pramila Patten, de son exposé sur son récent déplacement, et j'en profite pour saluer son travail

inlassable sur cette question pour défendre et protéger les victimes et les personnes rescapées de la violence sexuelle. Sa visite a été très importante, tout comme le sont son rapport et ses observations indispensables sur les crimes révoltants qu'elle vient d'évoquer. Il est dès lors légitime que le Conseil de sécurité examine ce rapport.

Comme nous l'avons observé dans les conflits qui sévissent dans le monde entier, il est tragique de constater que la violence sexuelle est utilisée pour terroriser les civils. Elle brise des vies et laisse des traces profondes et indélébiles sur les victimes, leurs familles et leurs communautés. Nous sommes collectivement et à juste titre consternés par les informations faisant état de violences sexuelles commises par le Hamas le 7 octobre 2023 et contre des otages. Je prends acte du rapport et note avec une profonde inquiétude les conclusions formulées par la Représentante spéciale Patten, notamment les motifs raisonnables de croire que des violences sexuelles ont été commises en Israël le 7 octobre 2023 et l'existence de preuves « claires et convaincantes » que des violences sexuelles ont été perpétrées contre des otages. Il est extrêmement perturbant de savoir que « de telles violences risquent de se poursuivre contre les personnes encore en captivité », pour reprendre les termes du rapport. Nous demandons de nouveau la libération immédiate, sans condition et en toute sécurité de tous les otages, et nous nous efforçons par tous les moyens d'obtenir un arrêt immédiat des combats, puis de progresser vers un cessez-le-feu durable, car c'est pour nous le meilleur moyen d'atteindre cet objectif.

Je suis également profondément choqué par les informations très alarmantes, mentionnées dans le rapport de la Représentante spéciale et reprises par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, faisant état de violences sexuelles perpétrées par les forces israéliennes contre des prisonniers palestiniens arrêtés et détenus par Israël. Ces informations, comme nous venons de l'entendre, font l'objet d'une enquête. J'appelle par conséquent Israël à prendre des mesures immédiates pour prévenir les violences sexuelles liées au conflit, à respecter le droit international humanitaire, à garantir l'ouverture d'enquêtes approfondies sur ces informations et, enfin, à faire en sorte que les auteurs de ces actes en répondent.

Que les choses soient bien claires : le Royaume-Uni condamne sans équivoque les violences sexuelles liées aux conflits, où qu'elles se produisent, et il est solidaire de toutes les victimes et personnes rescapées. En d'autres termes, il faut que ces violences cessent. Les auteurs doivent répondre de leurs actes et les personnes rescapées doivent bénéficier d'un soutien global, et j'appelle tous les membres du Conseil de sécurité à se montrer catégoriques sur ces points. Je voudrais dire aux Israéliens et aux Palestiniens, ainsi

qu'à leurs représentants ici présents, que le Royaume-Uni, en tant qu'ami des deux peuples, est prêt à leur apporter son soutien. En tant que Représentant spécial du Premier Ministre britannique chargé de la question de la prévention des violences sexuelles en temps de conflit, je propose ce qui suit au nom du Royaume-Uni. Nous disposons d'une équipe d'experts dans le cadre de notre initiative de prévention de la violence sexuelle en temps de conflit, qui a déjà été déployée plus de 90 fois. Nous bénéficions du Code Murad, lancé en avril 2022 ici au Conseil (voir S/PV.9016), qui définit des normes minimales pour garantir que les personnes rescapées ne soient pas de nouveau traumatisées lorsqu'elles sont interrogées. Nous possédons une boîte à outils qui offre des mesures pratiques pour lutter contre la stigmatisation à laquelle sont confrontés les personnes rescapées dans le cadre des systèmes de justice pénale.

D'ailleurs, plus tôt dans la journée, j'ai présidé une réunion avec des membres de l'Alliance internationale pour la prévention des violences sexuelles en temps de conflit. Je suis heureux que M<sup>me</sup> Patten ait pu y assister, ainsi que l'une de mes collègues, la Baronne Hélié, qui, en 2012, a joué un rôle déterminant dans la mise en place de l'initiative que je dirige pour envisager des moyens nouveaux et innovants de garantir que les crimes fassent l'objet d'une enquête, que les témoignages soient entendus pour permettre des poursuites fructueuses et que les personnes qui survivent à ces crimes choquants, ces rescapées incroyables et courageuses, bénéficient d'un plein soutien pour reconstruire leur vie. Nous sommes tout à fait d'accord avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour dire que les enquêtes doivent être menées de manière sûre et éthique, conformément à une approche axée sur les personnes rescapées, et que tous les signalements de violences sexuelles doivent faire l'objet d'une enquête approfondie afin que justice soit rendue aux personnes rescapées et aux victimes.

Une justice tardive est un déni de justice et, pour le Royaume-Uni, la solution des deux États reste le seul moyen de parvenir à la justice et à la sécurité tant pour les Israéliens que pour les Palestiniens. La première étape doit être un arrêt immédiat des combats, conduisant à un cessez-le-feu permanent et durable, à la libération de tous les otages et à l'acheminement d'une aide humanitaire vitale à Gaza. C'est la solution que nous recherchons. Pour honorer la mémoire de tous les civils innocents tués en Israël et dans le Territoire palestinien occupé, nous devons utiliser tous les leviers et canaux dont nous disposons pour atteindre ce noble objectif.

**M. de Rivière** (France) : Je remercie tout d'abord M<sup>me</sup> Patten pour son exposé et lui redis tout le soutien de la France.

La France condamne toutes les formes de violences sexuelles, en particulier celles liées aux conflits. Ces crimes sont trop souvent passés sous silence, tout comme la stigmatisation dont les survivantes font ensuite l'objet. La France condamne le viol utilisé comme arme de guerre, partout où il est commis. Les violences sexuelles commises par le Hamas et d'autres groupes terroristes le 7 octobre 2023 relèvent de la barbarie. Personne ne peut fermer les yeux sur ces actes qui ont été documentés, y compris par l'ONU, comme le souligne le rapport de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Ces violences doivent être reconnues et condamnées, et leurs auteurs doivent être punis. Il est inacceptable que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale n'aient pas encore été en mesure de condamner clairement ces actes terroristes et ces violences. La France fera tout pour que la réalité des crimes du 7 octobre 2023 soit reconnue et ne puisse pas être remise en cause. Elle rappelle que les violences sexuelles commises en période de conflit sont susceptibles de constituer des crimes sanctionnés par le droit international. Elle appelle une nouvelle fois à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages.

Le rapport de M<sup>me</sup> Patten indique également qu'elle a reçu des informations sur certaines formes de violence sexuelle contre des hommes et des femmes palestiniens dans des lieux de détention, lors de descentes de police et aux points de contrôle. Il conviendra de faire la lumière sur ces allégations. Le droit international s'impose à tout le monde. La France est déterminée à éliminer toutes les formes de violences sexuelles liées au conflit, notamment l'utilisation du viol comme arme de guerre, et à lutter contre l'impunité de ceux qui les commettent.

En ce début de ramadan, et alors qu'aucun accord n'a été trouvé sur une cessation des hostilités, la France renouvelle son appel à un cessez-le-feu immédiat et durable afin de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et la protection des civils. L'absence d'accès suffisant à une population en situation d'urgence humanitaire absolue est injustifiable. La France appelle une nouvelle fois Israël à autoriser sans délai l'ouverture de toutes les voies d'accès possibles, notamment le port d'Ashdod, une voie directe depuis la Jordanie, et tous les points de passage nécessaires pour acheminer massivement l'aide. La France rappelle par ailleurs que seule la solution des deux États, qui implique la création d'un État palestinien, est à même de répondre aux besoins de sécurité d'Israël et du peuple israélien et de répondre aux aspirations légitimes des Palestiniens à un État vivant dans la paix et la sécurité aux côtés d'Israël. La France continuera de s'engager pleinement dans ce sens.

**M. Kanu** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Je remercie M<sup>me</sup> Pramila Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, de son exposé qui met en lumière les conclusions critiques du rapport de sa visite officielle en Israël et en Palestine, en particulier en Cisjordanie occupée, qui s'est déroulée du 29 janvier au 14 février.

Dans la première déclaration que nous avons faite au Conseil sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne (voir S/PV.9531), à la suite de l'attaque perpétrée le 7 octobre 2023 contre des civils israéliens, nous avons pris note du contexte important de la poursuite de l'occupation de la Palestine par Israël. Comme nous l'avons déclaré à maintes reprises dans nos condamnations, l'attaque menée le 7 octobre 2023 par le Hamas et d'autres groupes armés contre des civils israéliens est tout à fait effrayante et contraire aux protections accordées aux civils en vertu du droit international, même dans le contexte de l'occupation en cours. La réponse militaire d'Israël est tout aussi condamnable, en tant qu'il est fait état de graves allégations de châtement collectif et d'autres violations du droit international.

Alors que nous continuons de demander instamment que les auteurs de toutes les violations du droit international, en particulier du droit international humanitaire, répondent de leurs actes, notamment par l'application du principe de responsabilité individuelle, pénale et étatique, nous prenons acte de la mesure importante prise par la Représentante spéciale Patten d'entreprendre cette visite et d'entamer un processus indépendant :

« de collecte, d'analyse et de vérification des informations sur les violences sexuelles liées au conflit dans le contexte des attaques du 7 octobre 2023 et de leurs conséquences ».

Nous avons lu avec beaucoup d'inquiétude le rapport de la mission, qui :

« décrit les conclusions sur les actes et les types de violences sexuelles liées au conflit commises i) pendant l'attaque du 7 octobre, et ii) dans le cadre des enlèvements et des prises d'otage ».

Nous prenons note des limites du rapport de la mission, telles qu'elles ont été contextualisées et expliquées par la Représentante Spéciale Patten et son équipe lors d'une conférence de presse organisée à l'ONU, la semaine dernière. Nous relevons également que « [la] mission n'avait pas pour but d'établir la prévalence d'actes

de violence sexuelle liée au conflit pendant et après les attaques du 7 octobre, et elle ne pouvait pas le faire dans un laps de temps aussi court ».

Même si « l'ampleur globale, la portée et l'attribution spécifique de ces violations nécessitent une enquête approfondie de la part des organes compétents », tout acte de violence sexuelle et de violence sexuelle liée aux conflits doit être condamné, car il constitue une violation du droit international et de la dignité, non seulement des victimes et des personnes rescapées, mais aussi de leurs familles et de la société dans son ensemble.

Par ailleurs, nous prenons note avec préoccupation des informations qui font état d'une détérioration dramatique de la situation des droits humains en Cisjordanie à la suite de l'attentat du 7 octobre 2023. Nous prenons note des informations faisant état d'arrestations massives et d'une explosion des actes de violence perpétrés par des colons depuis le début des opérations de maintien de l'ordre menées par Israël. En outre, c'est avec une profonde inquiétude que nous apprenons que des traitements cruels, inhumains et dégradants sont infligés aux Palestiniens en détention, y compris diverses formes de violence sexuelle.

À la lumière des graves conclusions figurant dans le rapport de la mission, la Sierra Leone se félicite de la demande tendant à l'ouverture d'une enquête exhaustive menée par des organes compétents disposant du temps et des capacités appropriés. Nous appuyons les recommandations qui figurent dans le rapport de la mission.

Premièrement, nous souscrivons à l'appel lancé au Gouvernement israélien pour qu'il accorde l'accès au

« Haut-Commissariat des droits de l'homme et à la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël, afin qu'ils puissent mener des enquêtes approfondies sur toutes les allégations de violations ».

Deuxièmement, nous souscrivons également à l'appel à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages détenus par le Hamas et d'autres groupes armés. Nous jugeons profondément préoccupante la mention figurant dans le rapport de la mission, selon laquelle,

« d'après les informations de première main fournies par les otages libérés, il existe des motifs raisonnables de croire que les otages féminins ont également subi d'autres formes de violence sexuelle ».

Aussi, nous réaffirmons la responsabilité qui incombe aux parties à un conflit de protéger tous les civils, y compris les otages.

Troisièmement, nous insistons sur la nécessité d'un cessez-le-feu humanitaire qui crée un environnement propice au règlement de la situation humanitaire actuelle dans la bande de Gaza et qui permette une enquête approfondie et complète sur les violations du droit international, notamment les violences sexuelles liées au conflit.

Je souhaite conclure avec les trois points suivants.

Premièrement, nous exhortons les parties au conflit à éviter de se livrer à la désinformation et à la mésinformation. Nous déplorons la diffusion d'« informations », y compris la diffusion délibérée de « faits » qui ne correspondent pas à la réalité sur le terrain, dans le but d'influencer l'opinion publique et de créer une propagande néfaste.

Deuxièmement, en ce mois sacré de ramadan, le Conseil doit continuer d'agir pour que nous puissions nous acquitter de notre mandat, en exigeant un cessez-le-feu humanitaire immédiat.

Troisièmement et enfin, pour qu'une paix durable soit instaurée dans la région et pour garantir la sécurité des civils israéliens et palestiniens, nous insistons sur la nécessité d'un horizon politique fondé sur la solution des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

**M. Geng Shuang** (Chine) (*parle en chinois*) : Pour commencer, je remercie la Représentante spéciale Patten de son exposé.

Les femmes constituent l'un des groupes les plus vulnérables. Leurs droits et leurs intérêts sont violés plus facilement, et c'est pourquoi elles ont le plus besoin de protection. La Chine condamne toutes les formes de violence sexuelle commises contre les femmes en période de conflit armé, et préconise l'ouverture d'enquêtes rapides et exhaustives sur ces violations du droit international humanitaire et du droit international des droits humains. Les auteurs de ces actes doivent en répondre et être punis conformément à la loi, et justice et dignité doivent être rendues aux victimes. Les personnes rescapées doivent bénéficier d'un soutien individuel pour qu'elles puissent rapidement se relever de ce traumatisme psychologique.

M<sup>me</sup> Patten a récemment conduit en Israël une mission sur invitation, au cours de laquelle elle s'est également rendue en Cisjordanie occupée. Selon le rapport de mission publié à l'issue de cette visite, il existe des motifs raisonnables de croire que des violences sexuelles liées au conflit ont été commises à plusieurs endroits de la périphérie de Gaza lors des attaques du 7 octobre. S'agissant des otages, la mission a trouvé des informations claires et convaincantes attestant que certains otages avaient subi diverses formes de violences sexuelles liées aux conflits.

Le rapport indique aussi que les Palestiniens et les Palestiniennes détenus en Cisjordanie occupée ont été soumis à des traitements cruels, inhumains et dégradants. Il brosse un tableau choquant, et nous tenons à exprimer notre solidarité avec les victimes. Le rapport contient des recommandations spécifiques sur les mesures de suivi à prendre. Nous espérons que les parties concernées y attacheront de l'importance et les accueilleront favorablement.

Tout comme la Représentante spéciale du Secrétaire général, nous sommes d'avis que notre objectif final n'est pas une guerre sans viol, mais un monde exempt de guerre. Ce conflit à Gaza qui dure depuis cinq mois a eu des répercussions inimaginables sur les femmes. Plus de 9 000 mères et filles ont été tuées, et des centaines de milliers de femmes ont été déplacées, sans un quelconque soutien pour garantir leur survie ou leur sécurité. Elles sont exposées à la mort, à la famine et à la maladie, ce qui engendre en elles une peur, un désespoir et une colère immenses.

Aujourd'hui marque le premier jour de ramadan, mois sacré pour la communauté musulmane. Nous demandons à la communauté internationale d'agir rapidement et de redoubler d'efforts pour promouvoir un cessez-le-feu immédiat, afin de donner à la population de Gaza un espoir de survie. Nous appelons également à l'intensification des efforts diplomatiques pour que tous les détenus soient libérés et retrouvent leurs familles dans les plus brefs délais.

**M<sup>me</sup> Rodrigues-Birkett** (Guyana) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Pramila Patten, de son exposé, qui brosse un tableau préoccupant des horreurs que des civils innocents continuent de subir pendant que cette guerre fait rage.

Compte tenu des difficultés rencontrées par l'équipe de la mission et du mandat limité de la visite menée, l'évaluation fournie par la Représentante spéciale Patten est extrêmement préoccupante.

Les actes de violence sexuelle commis en Israël et en Cisjordanie mentionnés dans le rapport ajoutent une autre dimension terrible à la tragédie qui se déroule au Moyen-Orient. Le Guyana condamne fermement tous les actes de violence sexuelle commis pendant le conflit, y compris ceux commis le 7 octobre. Nous appelons à la cessation de toutes les violences sexuelles, et demandons aux dirigeants de prendre par anticipation des mesures pour prévenir de tels actes et faire appliquer la justice. Les responsables doivent répondre de leurs actes.

Nous trouvons profondément préoccupante la mention figurant dans le rapport, selon laquelle les otages

ont subi des violences sexuelles, et qu'il existe des motifs raisonnables de croire que ces violences se poursuivent. Le Guyana réitère son appel à la libération immédiate de tous les otages et de toutes les personnes détenues illégalement, et exige que ceux qui les retiennent en captivité et en détention assurent leur sécurité, y compris contre les violences sexuelles.

De plus, nous sommes vivement préoccupés par les informations faisant état de traitements cruels, inhumains et dégradants infligés aux Palestiniens en détention. Des violences sexuelles auraient notamment été commises en Cisjordanie occupée contre des Palestiniennes et des Palestiniens dans des lieux de détention, lors de descentes à leur domicile et aux points de contrôle.

Le Guyana appuie les appels à mener des enquêtes complètes et indépendantes sur toutes les allégations de violence sexuelle. Nous souscrivons également à la recommandation formulée dans le rapport en faveur du renforcement des capacités de l'ONU à surveiller et à signaler les cas de violences sexuelles liées au conflit, tant en Israël que dans le Territoire palestinien occupé.

Nous avons pris note des conclusions de l'équipe de la mission selon lesquelles au moins deux allégations de violence sexuelle, qui avaient été largement relayées dans les médias, n'étaient pas fondées. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de responsabilité et à éviter les gros titres sensationnalistes, car cela risque de remettre en question et d'amoindrir les expériences horribles subies par les véritables victimes.

Alors que nous examinons le rapport de la Représentante spéciale du Secrétaire général, il est essentiel que nous prenions en considération les effets de la guerre sur les femmes et les enfants d'une manière globale. Parmi les personnes tuées à Gaza, 70% étaient des femmes et des enfants. Plus de 60 femmes sont tuées chaque jour. Plus de la moitié des 1,9 million de personnes déplacées sont des femmes. Elles sont les plus durement touchées par la faim et la famine à Gaza, et souffrent de niveaux de malnutrition sans précédent. Un grand nombre d'entre elles sont veuves et doivent s'occuper seules de leurs enfants et d'autres membres de leur famille, y compris de ceux qui ont été blessés. L'accès à l'eau est insuffisant et il n'y a pas d'installations pour la gestion de l'hygiène menstruelle, y compris des fournitures sanitaires. Tout cela porte atteinte à la dignité des femmes, ainsi qu'à leur santé mentale et physique. En bref, ce sont les femmes et les enfants qui souffrent le plus de cette guerre, un phénomène que nous avons observé encore et encore dans le cadre de différents conflits armés, même si ce ne sont pas eux qui font la guerre.

La douleur extrême est palpable tant en Israël qu'en Palestine. Les deux pays sont plongés dans une détresse sans précédent depuis le 7 octobre. Une fois de plus, nous condamnons les attaques perpétrées par le Hamas contre Israël le 7 octobre. Toutefois, rien ne justifie de continuer à tuer, mutiler et affamer des civils innocents à Gaza, dont la majorité sont des femmes et des enfants. Toutes les parties doivent respecter le droit international, y compris le droit international humanitaire.

Cette guerre doit cesser. Le Guyana continue d'appeler à un cessez-le-feu immédiat. C'est le seul moyen d'augmenter l'aide humanitaire, de sauver des vies et d'épargner aux civils innocents de nouvelles souffrances. C'est la seule façon de commencer à surmonter les horreurs vécues par la population de Gaza et de garantir la libération des otages en toute sécurité.

Un cessez-le-feu est également une étape essentielle pour nous permettre d'avancer vers la solution des deux États, avec les peuples d'Israël et de Palestine vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Cette guerre a fait trop de victimes. La quête de paix et de sécurité ne doit pas être l'une d'entre elles.

**M. Hwang** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Patten, de son exposé et du travail qu'elle a accompli sur le rapport détaillé traitant de la question cruciale de la violence sexuelle liée au conflit.

Nous sommes profondément choqués par les actes de violence sexuelle décrits dans le rapport de la Représentante spéciale du Secrétaire général, commis par le Hamas lors des attaques terroristes du 7 octobre et dans le contexte d'enlèvements et de prises d'otages. En ce qui concerne les otages, les conclusions du rapport sont encore plus inquiétantes puisqu'il existe des motifs raisonnables de penser que ces actes de violence se poursuivent aujourd'hui encore.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté les attaques terroristes odieuses perpétrées par le Hamas et toutes les formes de violence sexuelle et autre commises contre des femmes et des filles au cours de ces attaques.

Nous exhortons par ailleurs le Hamas et les autres groupes armés à libérer immédiatement et sans condition tous les otages. Leur détention est inacceptable et rien ne peut l'excuser.

La violence sexuelle ne doit jamais être utilisée comme tactique de guerre. Elle n'est plus une conséquence inévitable des conflits. Comme le prévoit le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, le viol et les autres violences sexuelles graves commis dans le cadre

d'une attaque généralisée ou systématique pourraient constituer des crimes contre l'humanité.

Tous les auteurs de crimes contre l'humanité doivent répondre de leurs actes et les politiques de tolérance zéro doivent être étendues à tous ceux qui ont une part de responsabilité. À cette fin, nous appuyons fermement la recommandation formulée dans le rapport en faveur d'un processus d'enquête à part entière, avec la coopération des autorités nationales et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Cela permettra de faire la lumière sur l'étendue des violations présumées. En outre, toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour garantir l'application du principe de responsabilité.

Nous sommes également très préoccupés par les allégations de violences sexuelles commises par les forces de sécurité israéliennes en Cisjordanie, comme mentionné dans le rapport. À cet égard, nous espérons que toutes les allégations feront l'objet d'une enquête approfondie et que les responsables seront traduits en justice.

Le conflit en cours à Gaza a des effets disproportionnés sur les femmes. Les statistiques montrent que 70 % des civils tués étaient des femmes et des enfants, et que près d'un million de femmes et de filles sont déplacées. Nous sommes vivement préoccupés par le fait que la catastrophe humanitaire prolongée des cinq derniers mois a conduit à un accès limité aux denrées alimentaires, à l'eau potable et aux fournitures médicales à Gaza. La malnutrition et la famine ont infligé des souffrances et des difficultés indicibles à des personnes innocentes, en particulier des femmes, y compris des femmes enceintes ou allaitantes.

La protection des civils doit être garantie en toutes circonstances, conformément au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme.

Le conflit s'éternise et les souffrances des civils se généralisent, exacerbant les tensions qui règnent déjà dans la région. Alors que commence le ramadan, mois sacré pour tous les musulmans, les inquiétudes concernant la situation catastrophique à Gaza sont plus vives que jamais. Cette tragédie doit cesser. Nous réaffirmons une fois de plus qu'il est urgent d'instaurer un cessez-le-feu humanitaire immédiat à Gaza.

Pour terminer, la République de Corée voudrait souligner que nous devons poursuivre nos efforts pour trouver une solution qui mette fin durablement aux souffrances et à la peur en Israël et en Palestine. Nous espérons qu'un dialogue sincère et des négociations en vue de parvenir à la solution des deux États pourront reprendre dans les meilleurs délais.

**M<sup>me</sup> Frazier** (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M<sup>me</sup> Patten, de son exposé d'aujourd'hui. Nous saisissons cette occasion pour lui réaffirmer notre appui, ainsi qu'à son bureau et au travail important qu'ils accomplissent.

Malte reste vivement préoccupée par la poursuite des hostilités à Gaza et au-delà.

Nous condamnons une nouvelle fois les attaques terroristes perpétrées par le Hamas le 7 octobre. Les conséquences de ces actes barbares, notamment les viols et les actes de torture sexuelle, sont encore ressenties par les familles qui ont perdu des êtres chers et par les personnes qui sont toujours retenues en otage par le Hamas. Elles occupent nos pensées et nous présentons à nouveau nos plus sincères condoléances à toutes celles et tous ceux qui ont été directement touchés ainsi qu'au peuple israélien. Les traumatismes durables et l'angoisse que les attentats perpétrés en cette sombre journée continuent d'infliger à la société israélienne ne peuvent pas être passés sous silence ni minimisés.

Par ailleurs, l'ampleur des souffrances humaines et de la catastrophe humanitaire qui se poursuit à Gaza est une source de vives préoccupations. La possibilité d'une extension du conflit à Rafah, la détérioration de la situation en Cisjordanie et les autres actes de violence commis dans l'ensemble de la région sont tout aussi préoccupants.

Si de nouvelles hostilités et de nouveaux conflits venaient à éclater, cela ne ferait qu'exacerber les souffrances. Dans cette optique, un cessez-le-feu immédiat et permanent reste le seul moyen qui nous permettrait d'empêcher que la situation ne se détériore davantage et de commencer à remédier aux conséquences de la guerre entre Israël et le Hamas. Je pense notamment aux effets disproportionnés du conflit sur les femmes et les filles. Plus de 30 000 Palestiniens, dont environ 9 000 femmes, ont été tués à Gaza jusqu'à présent. Dans ce contexte, nous rappelons qu'au titre du Traité sur le commerce des armes, entre autres choses, les États ne doivent pas autoriser les transferts d'armes lorsqu'il existe un risque important qu'elles puissent servir à commettre des actes graves de violence fondée sur le sexe ou des actes graves de violence contre les femmes et les enfants, ou à en faciliter la commission. En outre, le bombardement des hôpitaux et les restrictions concernant le carburant, l'électricité, la nourriture, l'eau et l'aide exposent les femmes enceintes et les nouveau-nés à des risques importants d'atteintes physiques et mentales, limitent l'accès aux soins

médicaux nécessaires et protégés, et mettent en péril la santé des femmes venant d'accoucher.

Pour Malte, donner la priorité à la question des femmes et la paix et la sécurité implique de respecter l'intégrité de l'information et les représentations de la violence sexuelle liée au conflit conformes à l'éthique et tenant compte des traumatismes. Malte est atterrée par les informations selon lesquelles des Israéliennes ont subi des violences sexuelles dans trois lieux différents le 7 octobre 2023 et certains otages emmenés à Gaza ont été soumis à diverses formes de violences sexuelles liées au conflit, qui se poursuivent peut-être encore. À cet égard, nous attendons également avec intérêt le rapport de la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël. Nous exhortons Israël à coopérer pleinement avec la Commission et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et à leur accorder l'accès dont ils ont besoin. Nous réaffirmons que la libération immédiate et inconditionnelle des otages, comme souligné dans deux résolutions du Conseil de sécurité – les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023) – doit être une priorité absolue. Nous sommes tout aussi atterrés par les informations communiquées par les experts de l'ONU et faisant état de violences sexuelles commises contre des Palestiniennes et des Palestiniens dans les lieux de détention, lors de descentes à leur domicile et aux points de contrôle. Nous insistons sur le fait que tous les auteurs d'actes criminels doivent être amenés à en répondre. Dans ce contexte, nous soulignons que pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, il faut veiller à ce que le programme sur les violences sexuelles liées aux conflits ne soit pas instrumentalisé. Cela suppose de respecter et de protéger l'identité et la dignité des personnes rescapées. À cette fin, nous recommandons aux parties au conflit de mettre en œuvre les recommandations qui viennent d'être énoncées par la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Patten.

Pour terminer, il importe de préserver les droits et les chances des Israéliennes et des Palestiniennes, des militants pour la paix, des journalistes et des défenseurs des droits humains de contribuer à la désescalade, à un cessez-le-feu et à d'autres efforts de négociation de la paix. Malte maintiendra aussi son engagement ferme en faveur de l'instauration d'une paix pérenne et durable au Moyen-Orient, qui soit fondée sur la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967, et qui réponde aux aspirations légitimes des Israéliens et des Palestiniens à la paix et à la sécurité réciproques.

**M. Fernandes** (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président du Conseil de sécurité d'avoir organisé cette séance d'information importante

sur le Moyen-Orient, qui met particulièrement l'accent sur les violences sexuelles liées au conflit. Nous remercions également M<sup>me</sup> Pramila Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, de ses observations sur cette question très préoccupante.

Alors que débute le mois sacré du ramadan, nous regrettons vivement qu'un cessez-le-feu n'ait pas été conclu à Gaza, malgré des négociations incessantes. Les bombardements persistants dans les territoires palestiniens occupés exposent les civils à de graves risques et violent leurs droits fondamentaux, notamment l'accès à la nourriture, aux soins de santé et à la protection. À ces injustices s'ajoute la menace traumatisante des violences sexuelles qui pèse sur les civils, comme l'indique le rapport de mission qui nous a été présenté. Comme la Représentante spéciale le souligne dans son rapport de mission, la collecte des éléments de preuve sur les crimes de violence sexuelle commis dans les situations de conflit est une tâche laborieuse qui exige des efforts méticuleux, du courage et un engagement en faveur de la vérité, en particulier dans le contexte actuel de chaos et de désordre sur le terrain. La situation exige de faire preuve de rigueur dans la collecte des éléments de preuve, de courage et d'une volonté inébranlable de faire éclater la vérité. Alors que ce processus se poursuit, nous devons veiller à la sécurité et au bien-être des civils pris entre deux feux. Même si nous ne nous sommes pas à proximité physique du conflit, nous pouvons être certains que ses conséquences touchent de manière disproportionnée les membres les plus vulnérables de la société.

La situation requiert toute notre attention en raison de graves difficultés, préjudices et traumatismes subis par les civils, ainsi que de la situation humanitaire désastreuse. C'est précisément la raison pour laquelle l'ONU, le Conseil de sécurité et la communauté internationale ont la responsabilité collective d'œuvrer d'urgence en faveur d'une désescalade dans ce conflit afin de donner la priorité aux besoins et au bien-être de ces populations vulnérables. Les violences incessantes entre les colons israéliens et les Palestiniens en Cisjordanie occupée, auxquelles s'ajoutent les bombardements en cours dans la bande de Gaza ravagée par la guerre, exigent une intervention immédiate de notre part. Toutes les parties doivent respecter pleinement le droit international humanitaire, étant donné que le viol et les autres formes de violence sexuelle constituent des violations graves en période de conflit armé. Nous exhortons toutes les parties à œuvrer en faveur d'un règlement pacifique et d'une cessation des hostilités pendant le mois sacré du ramadan. Nous devons tous et toutes marquer

une pause et nous demander si notre monde a besoin d'encre plus d'effusions de sang et de violence.

Le Mozambique appuie vivement les efforts diplomatiques actuellement déployés par différents acteurs, y compris certains membres du Conseil, pour parvenir à un accord entre les parties et raviver la solution des deux États et la coexistence pacifique entre les deux peuples, dans le plein respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Saisissons cette occasion pour protéger les civils, défendre les droits humains et ouvrir la voie à un règlement juste et durable de ce conflit de longue date. Comme nous l'avons toujours soutenu, le chemin vers une paix durable exige un engagement inébranlable, du courage, de l'empathie et de la compassion.

**M<sup>me</sup> Zabolotskaya** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie condamne catégoriquement la violence sexuelle sous toutes ses formes, ainsi que tout autre crime commis dans les situations de conflit armé et d'après-conflit. Ces actes doivent donner lieu à des enquêtes et leurs auteurs doivent être traduits en justice. Dans le contexte de la crise à Gaza, nous avons d'emblée condamné sans équivoque les actes de violence commis contre des Israéliennes et des Israéliens le 7 octobre. Dans le même temps, nous sommes fermement convaincus que ces crimes, aussi odieux soient-ils, ne peuvent servir à justifier le châtiment collectif infligé aux Palestiniennes et Palestiniens vivant dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, ainsi que les violations flagrantes du droit international humanitaire commises par Israël contre la population civile palestinienne. Telle est notre position qui, à notre connaissance, est partagée par la grande majorité des États du monde.

À cet égard, nous saluons tous les efforts déployés pour faire la lumière sur les crimes commis pendant le conflit palestino-israélien. Nous sommes convaincus que l'ONU ne prend pas suffisamment de mesures en ce sens. Des milliers de personnes meurent, et la Cour internationale de Justice a constaté qu'il était fort probable qu'un génocide soit en cours dans la bande de Gaza. De manière générale, l'ONU n'a pas accès à des informations fiables. Israël crée délibérément des obstacles à cet accès.

Dans ce contexte, Jérusalem-Ouest a invité M<sup>me</sup> Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, accompagnée de neuf experts, à effectuer une brève visite en Israël et en Cisjordanie. À l'issue de cette visite, la Représentante spéciale a publié un rapport distinct. Il importe de noter que durant le séjour de la Représentante spéciale, aucune visite dans la

bande de Gaza n'a été effectuée, et qu'il n'a pas non plus été possible d'enquêter sur des crimes ou d'attribuer les responsabilités des actes commis. À cet égard, nous ne voyons pas bien de quel type de coopération entre Israël et la mission il est question dans le rapport.

Dans l'ensemble, il est clair que Jérusalem-Ouest adopte une approche sélective à l'égard des visites de l'ONU dans le pays et dans les territoires palestiniens occupés. Nous devons, bien évidemment, en tenir compte dans nos évaluations respectives. Nous devons également tenir compte de la réputation générale de M<sup>me</sup> Patten, qui s'est fait connaître pour avoir utilisé de fausses informations dans ses travaux, ce qui sape la crédibilité de ses conclusions et de ses recommandations.

Toutes les circonstances que j'ai évoquées créent un contexte très spécifique pour la séance d'aujourd'hui. En d'autres termes, on nous présente aujourd'hui des informations partielles dans le cadre d'un mandat bien précis, et on nous demande d'y réagir. Nous sommes essentiellement face à une sorte de demi-vérité, qui ne donne en aucun cas une image globale de ce qui se passe. Cela ne décharge pas le Gouvernement israélien de son obligation de donner accès à la région aux mécanismes et organismes des Nations Unies, en particulier à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, afin de leur permettre de recueillir des informations complètes sur les violations flagrantes et systématiques du droit international humanitaire commises contre des civils au cours de l'opération menée dans la bande de Gaza et en Cisjordanie.

Ce n'est qu'après avoir étudié de manière exhaustive et objective la situation dans toute son étendue géographique qu'il sera possible de tirer des conclusions. Le moment n'est manifestement pas encore venu, d'autant plus que le rapport reçu à l'issue de la mission ne peut être qualifié d'exhaustif, même sur le sujet énoncé. Selon le rapport, l'équipe de M<sup>me</sup> Patten n'a pas pu rencontrer les victimes des violences sexuelles commises lors des événements tragiques du 7 octobre 2023. Dans l'ensemble, comme l'admet la Représentante spéciale, les données ont été obtenues en grande partie auprès du Gouvernement israélien, et elles doivent faire l'objet d'une analyse et d'une enquête plus approfondies.

Par ailleurs, nous tenons à souligner que les définitions et les méthodes de travail utilisées par M<sup>me</sup> Patten n'ont pas été convenues d'un commun accord, et que notre participation au débat sur ce rapport et sur le sujet en général ne signifie pas que nous les approuvons ou que nous les acceptons.

Cela étant, les informations contenues dans le rapport sur les viols, ainsi que les conclusions de la mission quant à la probabilité que des violences sexuelles aient été commises contre des otages, sont choquantes. Rien ne saurait justifier les violences sexuelles commises contre des Israéliens, et les responsables doivent répondre de leurs actes. Rien ne saurait non plus justifier les cas de violences sexuelles commises par les forces de sécurité israéliennes contre des Palestiniens, hommes et femmes, en particulier sous la forme de menaces de viol, de déshabillage forcé et de coups portés aux parties génitales. Selon l'ONU et les organisations non gouvernementales de défense des droits humains, ces phénomènes ont un caractère systématique et durent depuis des décennies. La campagne d'arrestations arbitraires de Palestiniens en Cisjordanie s'étant intensifiée, avec quelque 7 500 personnes détenues depuis le 7 octobre 2023, la situation n'a fait qu'empirer. Toutefois, comme le montre le rapport, ces crimes ne font pas l'objet d'enquêtes, et leurs auteurs jouissent de l'impunité. Nous demandons à Israël de mettre fin à cette pratique honteuse et de veiller à ce que les victimes de violences aient accès à la justice.

Nous notons également que la mission de la Représentante spéciale n'a pas pu confirmer les cas les plus médiatisés rapportés dans la presse israélienne, en particulier ceux qui se seraient produits dans le kibboutz de Be'eri et à la base militaire de Nahal Oz. Cela prouve une fois de plus que toute conclusion, en particulier en ce qui concerne les situations de conflit, ne peut être tirée qu'après une vérification approfondie des données reçues. Il ne faut pas croire aveuglément les déclarations de la presse. Il importe de se rappeler que pendant les hostilités armées, des déclarations peuvent être faites dans l'intention de provoquer l'hostilité et la haine au sein du public, ce qui est extrêmement dangereux dans le contexte de l'escalade actuelle au Moyen-Orient.

Il n'est possible de mettre fin à l'impunité et à la violence, notamment la violence sexuelle, que lorsque nous disposons d'informations objectives et vérifiées. La Russie rejette catégoriquement les tentatives de manipulation de la question importante de la lutte contre les violences sexuelles en période de conflit. Nous considérons qu'il est inacceptable que la souffrance des personnes qui ont survécu à des violences sexuelles, ou les accusations de ce crime grave, deviennent une monnaie d'échange dans le cadre de jeux politiques.

Depuis les violences du 7 octobre 2023, que nous condamnons avec la plus grande fermeté, la spirale des crimes a pris des proportions véritablement catastrophiques. Nous condamnons fermement les violations

flagrantes et systématiques du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme commises par Israël contre des civils dans la bande de Gaza, qui ont entraîné la mort d'environ 30 000 personnes, dont une majorité de femmes et d'enfants.

L'importance de la question de la lutte contre les violences sexuelles ne doit pas occulter les graves défis humanitaires et les menaces contre la paix et la sécurité que pose l'opération israélienne à Gaza, à savoir le massacre de civils, y compris d'enfants ; une famine catastrophique ; et des déplacements massifs. Tout doit être fait pour mettre fin à l'impunité, à la violence, y compris la violence sexuelle, et à ce conflit. Pour ce faire, il faut avant tout instaurer un cessez-le-feu urgent et sans condition. Nous espérons que le Conseil de sécurité pourra encore l'exiger des parties dans un avenir très proche.

**M. Žbogar** (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M<sup>me</sup> Pramila Patten, de son exposé et de sa présentation du rapport de mission sur sa visite officielle en Israël et en Cisjordanie occupée, qui a eu lieu au début de l'année.

Nous nous félicitons de la visite de la Représentante spéciale du Secrétaire général et sommes conscients des difficultés importantes rencontrées par l'équipe de la mission. Nous sommes extrêmement préoccupés par les conclusions du rapport, qui soulignent l'urgence d'agir.

Je tiens à condamner fermement, une nouvelle fois, l'attaque terroriste perpétrée par le Hamas et d'autres groupes armés le 7 octobre 2023. Nous demandons la libération de toute urgence de tous les otages, et nous continuons d'appeler à un cessez-le-feu immédiat.

Qu'il me soit permis de formuler les observations suivantes sur le rapport.

Premièrement, la Slovénie condamne toute forme de violence sexuelle liée aux conflits comme une violation flagrante des droits de l'homme. Nous sommes préoccupés par le fait qu'il existe des raisons suffisantes de croire que des violences sexuelles liées aux conflits ont été commises lors des attaques du 7 octobre 2023 dans de nombreux endroits du sud d'Israël. Nous pensons qu'il faut enquêter plus avant sur ces allégations afin d'identifier les auteurs et de les tenir pour responsables. À cet égard, nous attendons d'Israël qu'il donne accès aux mécanismes pertinents de l'ONU, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y

compris Jérusalem-Est, et en Israël, afin de leur permettre de mener une enquête digne de ce nom.

Deuxièmement, nous demeurons extrêmement préoccupés par la situation des otages et insistons sur leur libération immédiate et sans condition. Par ailleurs, nous demandons instamment que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ait accès aux otages, ce qui est essentiel. La mission a pu recueillir des informations claires et convaincantes selon lesquelles certains otages ont été soumis à diverses formes de violences sexuelles liées aux conflits. Elle a en outre indiqué qu'il existe des raisons suffisantes de croire que ces violences seraient toujours en cours. Nous avons appelé à maintes reprises à un cessez-le-feu à Gaza afin d'obtenir la libération des otages et d'empêcher qu'ils ne continuent à être tourmentés, et afin d'éviter de nouvelles souffrances pour les civils et de nouvelles destructions à Gaza.

Troisièmement, rien ne saurait justifier les violences sexuelles et elles ne peuvent pas non plus servir de justification. Nous sommes tout aussi préoccupés par les informations faisant état de traitements cruels, inhumains et dégradants infligés à des Palestiniens en détention, lors de perquisitions et aux points de contrôle. Ces informations doivent également faire l'objet d'enquêtes. Je tiens à exprimer notre inquiétude face à l'augmentation spectaculaire du nombre de Palestiniens arrêtés et détenus au cours des derniers mois. Le CICR doit être tenu informé et autorisé à rendre visite aux Palestiniens détenus par Israël.

En outre, je voudrais évoquer l'immense souffrance des femmes à Gaza. Alors que nous attendons toujours une solution émanant du Conseil de sécurité et/ou de négociations entre les parties, l'ensemble des préjudices causés aux femmes dans ce conflit ne doivent pas être oubliés. Les femmes de Gaza sont confrontées à l'effondrement du système de santé, à la faim et à la famine, ainsi qu'à des destructions sans précédent. Elles sont également confrontées à de graves restrictions en matière d'accès à la nourriture, à l'eau, aux médicaments, aux produits d'hygiène et à la sécurité dans tous les sens du terme. Nous appelons au respect du droit international, notamment le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme.

La violence sexuelle en temps de conflit est en augmentation dans le monde entier, et seule une mobilisation internationale énergique permettra d'y remédier. Elle continue d'être utilisée comme tactique de guerre et comme moyen d'intimidation dans de nombreuses situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Une fois de plus, la Slovénie condamne fermement l'utilisation de la violence sexuelle dans tous les contextes.

Elle doit cesser immédiatement, car elle représente une violation grave du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et pourrait être constitutive de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Nous plaidons en faveur de la collaboration internationale afin de garantir que les éléments de preuve soient méticuleusement préservés et que les auteurs soient traduits en justice. Il est primordial de garantir l'application du principe de responsabilité.

Je voudrais clore mon propos en exprimant notre ferme soutien à l'ONU et au mandat de la Représentante spéciale. Nous attendons avec intérêt le prochain débat sur le rapport annuel du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits, au cours duquel nous pourrions évoquer cette situation et d'autres situations tragiques.

**M<sup>me</sup> Chanda** (Suisse) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance du Conseil de sécurité. Il est important que le Conseil se penche sur ce thème. Je remercie également la Représentante spéciale Pramila Patten pour son exposé et son rapport.

La violence sexuelle dans les situations de conflit constitue une violation grave du droit international humanitaire et des droits de l'homme et peut constituer un crime de guerre, voire un crime contre l'humanité. Il est par conséquent impératif que le Conseil condamne unanimement toutes les violences sexuelles liées aux conflits, dans le contexte du conflit au Proche-Orient comme dans tous les conflits armés, et agisse pour empêcher qu'elles ne se reproduisent.

La Suisse est profondément choquée par les faits présentés dans le rapport de M<sup>me</sup> Patten. Je souhaite exprimer ici toute la sympathie et le soutien de mon pays aux survivantes et aux victimes de ces violences, en premier lieu aux femmes et aux jeunes filles qui les ont subies et à leurs proches. Nous appelons à ce que la dignité des survivantes et des victimes soit respectée en toutes circonstances.

Dès le 7 octobre dernier, nous avons répété à maintes reprises notre ferme condamnation des actes de terreur perpétrés par le Hamas, qui ont fait plus de 1 200 victimes en Israël. Parmi ces victimes, le rapport souligne qu'il existe des motifs raisonnables de penser que des violences à caractère sexuel, y compris des viols, des viols collectifs et des faits de torture à caractère sexuel ont été commis à plusieurs endroits. Le rapport fait également état de violences similaires contre les otages. Il est à craindre que de telles violences sont encore subies par les otages toujours en captivité, dont la Suisse n'a eu de cesse d'appeler à la libération immédiate et inconditionnelle.

La Suisse réitère sa condamnation ferme de toute violence sexuelle. Nous appelons à l'établissement des faits par les organes compétents, comme le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ou la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël, afin de contribuer à l'identification des violations et de leurs auteurs et que ceux-ci ne restent pas impunis. Nous appelons également à ce que le Haut-Commissariat et la commission d'enquête reçoivent l'accès nécessaire à cette fin.

Des enquêtes doivent être menées sur toutes les violations du droit international commises en Israël et dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, et leurs auteurs traduits en justice auprès des instances pertinentes. À cet effet, la Cour pénale internationale mène actuellement une enquête sur la situation dans le Territoire palestinien occupé, qui couvre tant les faits relevant du 7 octobre que les événements en cours à Gaza et en Cisjordanie.

La Suisse soutient aussi la recommandation du rapport pour un cessez-le-feu humanitaire immédiat à Gaza. Un tel cessez-le-feu est nécessaire pour protéger les populations civiles, leur fournir l'aide humanitaire dont elles ont urgemment besoin et libérer les otages.

L'expertise en matière de violences sexuelles liées aux conflits doit être prise en compte dans la conception et la mise en œuvre de tout accord. La poursuite des hostilités à Gaza s'accompagne en effet d'une augmentation des violences fondées sur le genre.

La Suisse condamne le fait que les hostilités continuent de faire de nombreuses victimes civiles à Gaza, dont près de 9 000 femmes. Toujours selon l'ONU, 3 000 sont devenues veuves et 95 % des mères n'ont pas assez à manger. Les besoins spécifiques des femmes et filles en matière d'intimité, de sécurité et d'hygiène ne sont pas satisfaits. Elles n'ont pas accès aux services de santé, y compris à la santé sexuelle et reproductive, aux services de protection contre les violences fondées sur le genre, et sont confrontées aux formes les plus graves de violence obstétrique.

Nous sommes très préoccupés par les informations contenues dans le rapport concernant les violences sexuelles et fondées sur le genre contre des Palestiniennes et des Palestiniens dans les lieux de détention, lors de raids dans les maisons et aux points de contrôle à Gaza et en Cisjordanie. Nous prenons bonne note du fait que ces informations compléteront celles déjà vérifiées par d'autres entités de l'ONU et qu'elles pourront être incluses dans le prochain rapport du Secrétaire général concernant la violence sexuelle dans les conflits armés.

Comme l'a dit la Représentante spéciale Patten, l'objectif ultime n'est pas une guerre sans viol, c'est un monde sans guerre. Le Conseil doit à tout prix mettre fin à la spirale de violence actuelle au Moyen-Orient et relancer un processus de dialogue en vue d'une solution politique à ce conflit. Dans ce processus, la participation pleine, égale et significative des femmes palestiniennes et israéliennes est essentielle pour contribuer à une solution à deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivant côte à côte, en paix et à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, dont Gaza fait partie intégrante.

**M. de la Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) :** Je tiens en premier lieu à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M<sup>me</sup> Pramila Patten, de l'exposé qu'elle a présenté aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général d'avoir transmis au Conseil de sécurité le rapport sur la mission effectuée par M<sup>me</sup> Patten en Israël et en Cisjordanie occupée.

Malheureusement, la violence sexuelle en temps de conflit reste une pratique récurrente. Un large éventail d'acteurs, tels que des groupes armés étatiques ou non étatiques, des groupes terroristes, des mercenaires, des groupes criminels et des gangs, l'utilisent pour intimider, humilier, punir ou terroriser la population civile. L'humanité toute entière doit rejeter de telles pratiques.

C'est précisément en raison de cas odieux de ce type de violence que nous sommes réunis aujourd'hui. Le rapport que nous avons reçu indique qu'il existe des motifs raisonnables de croire que, lors des attentats terroristes perpétrés par le Hamas le 7 octobre, des actes de violence sexuelle ont été commis à au moins trois endroits, y compris des viols et des viols collectifs. En outre, la mission a recueilli des preuves claires et convaincantes selon lesquelles certains otages ont été victimes de violences sexuelles pendant leur captivité, notamment de viols et de tortures sexuelles. Il existe également des motifs raisonnables de croire que de tels actes se poursuivent.

Depuis le 7 octobre 2023, l'Équateur condamne sans équivoque les attaques terroristes perpétrées par le Hamas, et nous le faisons à nouveau aujourd'hui. Nous réaffirmons également notre solidarité avec les victimes et leurs familles. Les actes odieux qui ont été perpétrés ce samedi-là dans le sud d'Israël sont inexcusables et ne doivent pas être oubliés. L'humanité toute entière doit les condamner haut et fort, car justifier une atrocité, c'est permettre que d'autres atrocités soient justifiées à l'avenir.

Il ne faut pas non plus oublier les otages encore aux mains de leurs ravisseurs, qui sont très probablement toujours victimes de violences sexuelles, comme l'indique

le rapport. L'Équateur appelle une fois de plus à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages, et rappelle que le Conseil s'est bel et bien prononcé à cet égard, par le biais de deux résolutions ayant force obligatoire. Il convient également de rappeler que toutes les dispositions de ces deux résolutions, les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023), doivent être appliquées sans délai. L'Équateur considère qu'un cessez-le-feu immédiat est indispensable à cette fin. Les besoins humanitaires de la population civile de Gaza sont d'une urgence extrême, et rien ne justifie de les ignorer ou d'en reporter la satisfaction.

Le Statut de la Cour pénale internationale dispose que le viol et les autres formes de violence sexuelle constituent des crimes de guerre et constituent également des crimes contre l'humanité lorsqu'ils sont commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile. Le rapport indique que la mission effectuée n'était pas une mission d'enquête et qu'il est nécessaire de mener des enquêtes approfondies pour déterminer la portée et l'ampleur des violences sexuelles. C'est indispensable. À cette fin, nous exhortons le Gouvernement israélien à autoriser l'accès au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et à la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël. Il est indispensable de garantir l'application du principe de responsabilité pour ces crimes, en veillant à ce qu'ils fassent l'objet d'une enquête et que les responsables soient poursuivis et condamnés. L'instauration d'un cessez-le-feu et la mise en œuvre de tout accord ultérieur doivent tenir compte des voix des femmes et des communautés victimes de violences sexuelles, ainsi que de la nécessité de rendre justice pour parvenir à une véritable réconciliation et bâtir une paix durable. De même, toutes les allégations de violences sexuelles commises dans le cadre du conflit en Cisjordanie et à Jérusalem-Est par des colons ou des forces militaires doivent faire l'objet d'une enquête.

Depuis le 7 octobre, la souffrance et la mort sont plus présentes que jamais à Gaza et dans ses environs. La valeur de la vie et de la dignité humaine a été oubliée. L'exposé que nous venons d'entendre l'a clairement montré. C'est pour cette raison que l'Équateur a exprimé sa solidarité avec Israël et avec la Palestine, car chaque vie perdue est une tragédie. Il est impératif de mettre fin à la violence. C'est pour cette raison que l'Équateur salue et appuie les efforts intenses déployés pour négocier une cessation immédiate des hostilités à Gaza et la libération des otages. Il est également impératif d'éviter que la violence ne s'étende à d'autres régions. À cette fin, toutes les parties doivent faire preuve d'une prudence et d'une

retenue particulières pendant la période sensible des fêtes religieuses qui a déjà commencé. Le statu quo des Lieux saints de Jérusalem et le rôle que joue le Royaume de Jordanie en tant que gardien de ces lieux doivent être respectés scrupuleusement.

Le peuple israélien et le peuple palestinien ont le droit de vivre dans la paix, la sécurité et la dignité. Il est nécessaire de progresser vers une solution définitive, pacifique et juste qui rende cela possible, sur la base de la coexistence de deux États, la Palestine et Israël, à l'intérieur des frontières de 1967 et conformément aux résolutions pertinentes. Il faut s'y employer, dès maintenant.

**M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence du Ministre israélien des affaires étrangères, M. Katz, à la présente séance.

Je tiens à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Patten, et son équipe d'avoir élaboré ce rapport factuel, méthodique et qui nous rappelle à la réalité, confirmant ce que nous savions depuis des mois. Le 7 octobre 2023, le Hamas, une organisation terroriste, a commis des actes effroyables de violence sexuelle liée au conflit, notamment des viols et des viols collectifs. Nous le savions parce que les victimes, les personnes rescapées et les premiers secours ont courageusement pris la parole pour partager leur histoire et leur témoignage. Nous le savions parce que nous avons vu les images choquantes de l'attaque du Hamas, images que le Hamas a fièrement filmées et partagées en ligne. Et pourtant, tant de personnes dans le monde, y compris certains membres du Conseil de sécurité, sont restés silencieux face à ces atrocités. Pire, certains ont ouvertement fait preuve de méfiance et de scepticisme quant à ces atrocités. Cette attitude est impardonnable et constitue un affront flagrant à toutes les personnes rescapées de violences sexuelles liées au conflit.

Je voudrais lire un passage du rapport de l'ONU :

« l'équipe de la mission a relevé que plusieurs corps, principalement des femmes, ont été retrouvés entièrement nus ou dénudés de la taille aux pieds, les mains attachées, et tués par plusieurs balles, souvent dans la tête ».

Il n'y a aucun doute sur ce qui s'est passé le 7 octobre. Les preuves dont nous disposons sont accablantes et bouleversantes. La seule question qui se pose maintenant est : comment allons-nous réagir ? Le Conseil va-t-il enfin, enfin, enfin condamner les violences sexuelles du Hamas ? Ou allons-nous continuer à nous taire ? J'exhorte tous les membres du Conseil à condamner sans relâche et sans

équivoque les actes terroristes du Hamas, ce que la plupart ont fait aujourd'hui. Comme je l'ai déjà dit à maintes reprises, cela ne devrait pas être difficile. C'est le strict minimum.

Je tiens également à évoquer les conclusions du rapport concernant la Cisjordanie. Le rapport note que « les parties prenantes ont indiqué que la détention de Palestiniennes et de Palestiniens est aggravée par des allégations de traitements cruels, inhumains et dégradants, y compris des cas de plus en plus nombreux de diverses formes de violence sexuelle ». Je vais être très claire : toutes les parties à ce conflit doivent respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international en ce qui concerne le traitement des personnes détenues. Mais nous attendons d'Israël, en tant que démocratie, qu'il tienne tous ceux qui ont commis ces actes pour responsables. Nous attendons également des membres du Conseil qu'ils s'abstiennent d'établir une fausse équivalence entre ces actes et la prise d'otages par une organisation terroriste étrangère, et les y exhortons. Soyons clairs : ces deux choses n'ont rien à voir.

Je tiens également à souligner que le rapport recommande à Israël de signer un cadre de coopération avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Ce cadre, ainsi que des enquêtes indépendantes, permettront de rendre justice aux victimes et aux personnes rescapées de l'attentat du 7 octobre, ainsi qu'aux familles dont les proches sont toujours détenus par le Hamas.

Hélas, nous savons que les actes de violence sexuelle démentis du Hamas se poursuivent. Le rapport de l'ONU fait état d'« informations claires et convaincantes selon lesquelles certains otages ont subi diverses formes de violences sexuelles liées au conflit, notamment des viols, des actes de torture et des traitements cruels, inhumains et dégradants à caractère sexuel, ainsi que de motifs raisonnables de penser que ces violences se poursuivent ».

Chaque jour où des otages sont détenus par le Hamas est un jour de plus où ils peuvent être soumis à des violences sexuelles et à d'autres horreurs. Chaque État Membre, sans exception, doit appeler le Hamas à libérer tous les otages. Mais nous devons également nous rappeler, et rappeler au Hamas, qu'il détient toujours les dépouilles de certaines des personnes enlevées le 7 octobre, des personnes comme Hadar Goldin, dont la mère est ici avec nous aujourd'hui. Sa dépouille doit être restituée à sa mère endeuillée.

Il faut que le Conseil exhorte le Hamas à approuver l'accord de cessez-le-feu proposé. Israël a déjà souscrit aux termes de cet accord. Les combats pourraient prendre fin aujourd'hui, et il le faudrait, si seulement le Hamas libérait le premier otage et cessait d'utiliser son peuple comme des

pions. Si le Hamas se souciait vraiment du peuple palestinien, il accepterait cet accord, ce qui permettrait de faire parvenir davantage d'aide humanitaire aux civils palestiniens de Gaza, qui sont affamés et manquent d'eau potable, de logements adéquats et de médicaments indispensables. Beaucoup vivent dans la peur abjecte qu'eux-mêmes ou les membres de leur famille ne passent pas la nuit.

Comme les membres du Conseil le savent tous, les États-Unis ont déposé un projet de résolution à l'appui des négociations en cours sur le terrain pour ouvrir la voie à une cessation permanente des hostilités et à une paix durable permettant aux Israéliens et aux Palestiniens de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité. Le projet de résolution fait également ce que le Conseil n'a toujours pas fait : il condamne le Hamas. Nous continuerons de travailler avec tous les membres du Conseil afin de réunir un consensus sur ce texte.

Le mois prochain, la Représentante spéciale du Secrétaire général publiera son rapport annuel, et nous nous attendons à ce qu'il rende compte d'une augmentation sensible de la violence sexuelle liée aux conflits dans le monde entier – au Soudan, en République démocratique du Congo, au Nigéria, en Ukraine, en Haïti, et la liste est loin de s'arrêter là. La tâche qui nous incombe n'a jamais été plus claire : nous devons œuvrer de concert pour traduire en justice les auteurs d'actes de violence sexuelle liée aux conflits, nous devons œuvrer de concert pour aider les personnes rescapées, toutes les personnes rescapées, et nous devons œuvrer de concert pour en finir une fois pour toutes avec la violence sexuelle liée aux conflits.

**M. Bendjama (Algérie) (parle en anglais) :** Avant de prononcer ma déclaration, en ce premier jour du ramadan, je souhaite sincèrement « *ramadan mubarak* » à toutes les personnes qui le célèbrent, en particulier nos sœurs et nos frères des territoires palestiniens occupés, qui subissent la cruauté de l'occupation.

Nous avons écouté avec attention l'exposé de M<sup>me</sup> Patten, et nous en prenons note. J'insiste sur la position fondée sur des principes de mon pays, l'Algérie, à savoir que personne, homme ou femme, quelle que soit sa religion, sa nationalité ou son origine, ne devrait endurer les horreurs de la violence sexuelle. De tels actes sont clairement condamnés par notre religion, l'islam, et leurs auteurs doivent être sévèrement punis par la loi. Il faut impérativement que des enquêtes en bonne et due forme sur les incidents de cette nature soient menées avec le plus grand sérieux et toute la diligence voulue. Nous demandons des enquêtes internationales indépendantes sur tous les actes de violence sexuelle perpétrés dans la région, comme

le propose la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Patten.

Nous espérons que M<sup>me</sup> Patten serait autorisée à se rendre dans de nombreux centres de détention où les droits humains des Palestiniens sont bafoués, sachant que plus de 3 884 personnes ont été placées en détention administrative, ce qui veut dire qu'elles sont privées de liberté sans avoir été jugées. De même, sa présence dans la bande de Gaza lui aurait permis de constater par elle-même l'ampleur des atteintes sexuelles infligées à la population palestinienne par les forces d'occupation et d'en rendre compte à la communauté internationale.

Depuis des décennies, les Palestiniennes font les frais d'un assaut permanent, subissant la discrimination et une violence indicible dans bien des domaines. La population palestinienne, et particulièrement les femmes qui la composent, est la cible d'innombrables exactions, qui attentent à l'essence même de leur humanité et de leur dignité. Toutefois, ce sort qui lui est fait n'est pas un phénomène récent ; il dure depuis le début de cette occupation interminable et se trouve aggravé par une politique délibérée de châtiment collectif. Les responsables restent souvent à l'abri d'un voile d'impunité.

Depuis 2001, malgré le dépôt par les Palestiniens de 1 400 plaintes pour actes de torture, seules trois enquêtes pénales ont été ouvertes. Curieusement, aucune de ces enquêtes n'a abouti à la moindre condamnation. À la suite d'un incident terrifiant survenu en 2022, les autorités israéliennes ont qualifié d'entité terroriste l'organisation non gouvernementale Défense des enfants International. Pourquoi ? Elles l'ont fait parce que l'organisation avait révélé le viol d'une adolescente palestinienne de 15 ans par des soldats israéliens. Cette sombre réalité montre que, sous l'occupation, les Palestiniens n'ont aucun moyen d'échapper à l'injustice.

La violation systématique des droits humains des Palestiniennes est une grave injustice, qui porte atteinte à leurs droits à la vie, à la santé, à l'éducation et à la subsistance. Pourtant, le principe de responsabilité n'a pas droit de cité quand les victimes sont palestiniennes. Il est douloureux pour moi de ne mentionner que leur nombre. Elles ne sont pas des nombres, mais des êtres humains à qui on a volé leurs rêves et leur dignité.

Les statistiques sont choquantes : 30 000 Palestiniens ont été tués par les forces israéliennes depuis le 7 octobre 2023, dont 9 000 femmes. Sur les 70 000 blessés, 75 % sont des femmes. Sur les 7 000 personnes portées disparues, 70 % sont des femmes et des enfants. Sur les quelque 2 millions de personnes déplacées de force, 50 % sont des femmes.

Les organisations palestiniennes de défense des droits humains font état d'une intensification des opérations d'arrestation par les forces d'occupation israéliennes, qui touchent particulièrement les femmes. Plus de 8 000 Palestiniens ont été arrêtés depuis le 7 octobre 2023. Il s'agit d'une situation préoccupante, dans laquelle les visites dans les prisons sont refusées et les arrestations ne sont pas signalées au Comité international de la Croix-Rouge. Cette situation alarmante a suscité l'inquiétude des experts de l'ONU, qui se disent très préoccupés par la détention arbitraire de centaines de femmes et de filles, dont beaucoup ont été soumises à des traitements inhumains et dégradants. Selon certaines informations, des Palestiniennes de Gaza ont été enfermées dans une cage sous la pluie et dans le froid, sans nourriture. Les experts de l'ONU expriment également leur vive inquiétude quant aux informations faisant état de violences physiques et morales subies par les femmes et les filles en détention, indiquant qu'elles ont été victimes de nombreuses formes d'agressions sexuelles. Au moins deux détenues palestiniennes ont été violées, tandis que d'autres ont été menacées de violences sexuelles ou fait l'objet d'intimidations.

Ce que les Palestiniens, en particulier les femmes, endurent est une épreuve décisive pour la crédibilité du droit international et du cadre mondial défini dans les résolutions du Conseil de sécurité. Les conséquences de notre inaction peuvent porter un coup fatal dont il ne sera peut-être pas possible de se relever.

Je conclurai mon intervention en citant les paroles poignantes de Paula Gaviria Betancur, Rapporteuse spéciale sur les droits humains des personnes déplacées dans leur propre pays, qui a déclaré :

« La communauté internationale doit cesser de croire qu'Israël respectera les principes du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme lorsqu'il mène des opérations militaires ».

Il faut absolument que ces atrocités cessent sur-le-champ. Pour ce faire, le Conseil de sécurité doit imposer de toute urgence un cessez-le-feu à Gaza.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Japon.

Je remercie la Représentante spéciale Patten de son précieux exposé.

Nous sommes profondément préoccupés par les conclusions déchirantes de l'équipe de la mission, selon lesquelles il existe des motifs raisonnables de croire que des violences sexuelles liées au conflit se sont produites en de multiples endroits au cours des attaques terroristes

du 7 octobre 2023. Nous sommes également très troublés par la conclusion de l'équipe de la mission selon laquelle il existe des preuves claires et convaincantes que des violences sexuelles ont été commises sur des otages. Ces actes intolérables doivent cesser immédiatement.

Plus de cinq mois se sont écoulés depuis que le Hamas et d'autres groupes ont commis des actes terroristes contre Israël. Nous condamnons sans équivoque ces actes odieux et appelons fermement à la libération immédiate et sans condition de tous les otages encore détenus par le Hamas et d'autres groupes, d'autant plus que ces otages pourraient être victimes de violences sexuelles.

Le rapport fait aussi état d'allégations de traitements cruels, inhumains et dégradants contre les Palestiniens en détention, y compris le recours accru à différentes formes de violence sexuelle, ce qui nous préoccupe également beaucoup.

Les violences sexuelles en période de conflit constituent un crime grave qui porte atteinte non seulement au corps physique, mais aussi à la dignité humaine. Le Japon demande instamment qu'il soit mis fin à ces crimes odieux. Les violences sexuelles ne doivent pas être utilisées comme tactique de guerre. Il est essentiel de veiller à ce que les auteurs de ces actes en répondent. Nous devons en outre faire preuve de la plus grande intégrité dans le signalement des violences sexuelles afin de réduire les préjudices et la stigmatisation des personnes rescapées.

Dans le même temps, le Japon, qui est vivement préoccupé par la situation catastrophique à Gaza, réaffirme que toutes les parties au conflit doivent agir conformément au droit international, y compris le droit international humanitaire.

Dans cette optique, un cessez-le-feu humanitaire doit être mis en place rapidement de manière à garantir un environnement propice à des activités d'aide humanitaire adéquates et à permettre la libération des otages restants, ce qui aboutira à la mise en place d'un cessez-le-feu durable.

Pour terminer, le Japon exprime de nouveau sa profonde sympathie et sa solidarité avec les victimes de violences sexuelles, y compris celles qui sont touchées par les violences sauvages commises depuis l'attaque du 7 octobre 2023. Il reste déterminé à lutter contre toutes les formes de violence sexuelle en période de conflit et à soulager les souffrances de toutes les victimes de ces actes.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

**M. Mansour** (Palestine) (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons alors que les musulmans du monde entier célèbrent le mois sacré du ramadan.

À Gaza, la mort et la souffrance sont omniprésentes, tandis que la nourriture et l'espoir sont inexistantes. Les massacres de civils palestiniens se poursuivent en ce moment même. Beaucoup de personnes qui jeûnent n'avaient rien à manger pour le souhour, le repas qui précède l'aube, et il se peut qu'elles n'aient rien à manger non plus pour l'iftar, le repas qui suit le jeûne quotidien.

Nous nous réunissons alors que l'ONU accueille la session annuelle de la Commission de la condition de la femme. Pendant ce temps, des femmes et des filles sont mutilées ou tuées en Palestine. Elles se retrouvent sans abri et handicapées. Elles sont affamées et humiliées. Elles sont détenues et traumatisées. Neuf mille femmes palestiniennes ont été tuées par Israël à Gaza au cours des cinq derniers mois. Toutes les heures, deux mères palestiniennes sont tuées. Plus de 13 000 enfants palestiniens ont été tués, et des dizaines de milliers d'autres sont devenus des orphelins. Un million de femmes et de filles ont été déplacées et toutes continuent de vivre dans des conditions inhumaines. Nous avons dit il y a plusieurs mois que le seul moyen de mettre fin à cette crise humanitaire provoquée par l'occupation, le seul moyen d'épargner des vies civiles, le seul moyen de permettre aux familles palestiniennes et israéliennes de retrouver leurs proches, le seul moyen d'éviter une escalade régionale, c'est un cessez-le-feu immédiat. Je le répète, et de nombreux membres l'ont également dit : un cessez-le-feu immédiat. Cependant, la survie politique de Netanyahu exige que l'assaut se poursuive, et voilà pourquoi nous nous retrouvons, cinq mois plus tard, avec un génocide en cours, sous les yeux du monde entier, et sans aucune issue à l'horizon.

Israël a violé l'ordonnance en indication de mesures conservatoires rendue par la Cour internationale de Justice, notamment en intensifiant son siège contre la population civile, en la privant des éléments indispensables à la vie et en créant des conditions de famine. Le représentant d'Israël présent dans cette salle est celui qui a le mieux formulé cette doctrine de l'utilisation de l'aide humanitaire comme monnaie d'échange. Le Ministre Katz a déclaré au début de l'assaut israélien qu'

« aucun interrupteur électrique ne fonctionnera[it], aucune pompe à eau ne sera[it] ouverte et aucun camion-citerne n'entrera[it] à Gaza tant que les otages Israéliens ne ser[ai]ent pas rentrés chez eux »,

appelant de fait à la commission d'atrocités. L'objectif d'Israël n'a pas changé, malgré les démentis de son ministre des affaires étrangères. Son but reste de déplacer

de force mon peuple en rendant Gaza invivable, y compris en coupant cette ligne de vie que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) représente pour les réfugiés palestiniens et les familles déplacées à Gaza. L'UNRWA a recueilli des preuves d'actes de torture et de sévices auxquels le personnel de l'UNRWA a été soumis par Israël, y compris de sérieux passages à tabac, des simulacres de noyade et des menaces d'atteinte aux membres de leurs familles pour les contraindre à « faire des déclarations mensongères contre l'Office, et notamment de dire que l'UNRWA a des liens avec le Hamas ». Le représentant d'Israël présent dans cette salle a couvert le meurtre et la mutilation du personnel de l'UNRWA, en déclarant que « l'UNRWA n'a pas sa place à Gaza et sert de bras armé au Hamas ». De telles attaques contre l'ONU, son Secrétaire général et ses institutions sont inacceptables, dangereuses et doivent être condamnées fermement.

Je souhaite faire quelques observations préliminaires sur l'ordre du jour de la présente séance.

Premièrement, le Conseil de sécurité a fait preuve d'une réactivité sans précédent en organisant une séance d'information à la suite d'un rapport publié il y a une semaine seulement. Il convient de noter que depuis des années et des décennies, les rapports et les enquêtes sur les agressions sexuelles contre des femmes et des hommes, des filles et des garçons palestiniens n'ont pas donné lieu à l'organisation d'une seule séance du Conseil sur la question, celle-ci étant traitée comme une question relative aux droits humains, et non comme une question relevant de la paix et de la sécurité. Nous espérons que cette séance marquera un changement d'attitude et que le Conseil accordera plus d'attention à cette question de manière impartiale.

Deuxièmement, nous relevons que la Représentante spéciale du Secrétaire général a déclaré dans son rapport qu'elle n'avait pas cherché à recueillir des informations ni à vérifier des allégations concernant le Territoire palestinien occupé, afin d'éviter de dupliquer les travaux en cours d'autres entités des Nations Unies sur cette question. Et pourtant, aucune de ces entités n'a été invitée aujourd'hui à présenter ses conclusions sur les violences sexuelles commises contre des Palestiniens. Je le répète : aucune de ces entités n'a été invitée aujourd'hui à présenter ses conclusions sur les violations sexuelles commises contre des Palestiniens. À cet égard, environ une heure avant la tenue de la présente séance du Conseil, je me suis entretenu avec la Représentante spéciale du Secrétaire général et la Ministre des affaires féminines de l'État de Palestine. La Ministre palestinienne a invité la Représentante spéciale à se rendre à Gaza pour constater les violences, y compris sexuelles, commises contre des Palestiniens dans la bande de Gaza. Je voudrais à nouveau, ici

dans cette salle, l'inviter à se rendre à Gaza pour mener une enquête – ou plutôt établir un rapport, puisqu'elle a affirmé ne pas être habilitée à mener des enquêtes. Je voudrais donc l'inviter à se rendre à Gaza et à faire rapport au Conseil sur les violences sexuelles commises contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza.

Troisièmement et enfin, nous notons que la Représentante spéciale du Secrétaire général a indiqué avoir recueilli des informations convaincantes sur des cas de violence sexuelle perpétrés contre des Israéliens. Elle a également souligné que sa visite n'avait ni pour objectif ni pour mandat de mener une enquête, mandat qui a été confié à d'autres organismes de l'ONU, qui ont rapidement fait part de leur volonté et de leur disponibilité pour mener des enquêtes sur toutes les violations présumées. Elle a de plus affirmé que « l'équipe de la mission n'avait pu s'entretenir avec aucune des personnes rescapées/victimes ».

La Représentante spéciale du Secrétaire général a donc recommandé au Gouvernement israélien d'autoriser sans plus attendre le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël à mener des enquêtes approfondies sur toutes les violations présumées. Je déclare par la présente que nous sommes tout à fait disposés à coopérer avec le Haut-Commissariat et la Commission internationale indépendante, pour qu'ils puissent mener des enquêtes sur toutes les allégations faites. Nous verrons qui facilitera et qui entravera ce processus. Je fais cette déclaration ici et je mets au défi l'autre partie – et les membres savent de qui je parle – de faire une déclaration similaire pour accueillir ces organismes et commissions, afin qu'ils puissent mener des enquêtes, comme l'ont demandé de nombreux membres. Et j'attends du Conseil qu'il demande à Israël de faire de même, puisqu'Israël répète sans cesse qu'il n'a rien à cacher et qu'il respecte le droit international, même si aucun pays au monde ne le croit étant donné la réalité dont nous sommes tous ouvertement témoins dans la bande de Gaza. Si Israël n'a rien à cacher, pourquoi craint-il une enquête de l'ONU ?

Un principe doit nous guider : nous devons laisser parler les faits et laisser la loi décider. Mais Israël a peur des faits et méprise la loi. Il refuse donc depuis plusieurs années de coopérer avec toute mission d'établissement des faits ou commission d'enquête. Il en va de même pour les experts indépendants à qui Israël a refusé l'entrée en Israël ou dans le Territoire palestinien occupé, dans une vaine tentative de cacher la vérité. Israël a même refusé de délivrer des visas à des membres du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans le cadre de son attaque contre les organismes des Nations Unies.

Le Ministre israélien des affaires étrangères est ici. Au lieu de critiquer l'ONU pour s'être acquittée de son mandat, au lieu de venir ici et d'attaquer le Secrétaire général, qui a nommé M<sup>me</sup> Patten, et au lieu de citer les parties du rapport qui lui conviennent en passant sous silence celles qui ne lui conviennent pas, je lui demande de dire qu'il va enfin permettre que la vérité, toute la vérité et rien que la vérité soit révélée.

À cet égard, je tiens à réaffirmer que rien ne peut justifier la violence contre des civils, quelle que soit leur religion, leur appartenance ethnique, leur nationalité ou leur orientation sexuelle. Cela inclut la violence sexuelle, l'une des formes de violence les plus odieuses.

Israël a déjà eu recours à des mensonges et altéré la vérité à de nombreuses reprises pour justifier le meurtre de Palestiniens et leur dépossession. Nous avons toujours dit que toutes les allégations graves devaient faire l'objet d'une enquête sérieuse. Mais nous avons vu comment Israël a contribué à la diffusion de fausses histoires, sachant que des dommages irréparables seraient causés avant qu'elles n'aient pu être réfutées. C'est le cas de l'histoire des bébés décapités, de l'histoire selon laquelle le quartier général du Hamas était situé sous l'hôpital Chifa et d'une autre histoire démentie dans le rapport de la Représentante spéciale, qui juge « infondée » cette

« allégation très médiatisée d'une femme enceinte qui aurait été éventrée avant d'être tuée, et dont le fœtus aurait été poignardé alors qu'il se trouvait encore à l'intérieur d'elle ».

Citer des parties du rapport de manière sélective ne sert pas la justice. Il faut raconter toute l'histoire et dire la vérité, toute la vérité.

Fait choquant, cela n'avait rien à voir avec les victimes israéliennes. Il s'agissait de justifier les atrocités qu'Israël avait l'intention de commettre contre les victimes palestiniennes. Et pour Israël, la vérité n'a pas sa place dans cette quête.

Rien qu'au cours de la dernière décennie, un rapport historique a été publié par l'UNICEF en 2013 sur les enfants palestiniens en détention. Il indique que :

« L'interrogatoire mêle intimidation, menaces et violences physiques, dans le but évident de forcer l'enfant à avouer... Des enfants ont été menacés de mort, de violences physiques, de mise à l'isolement et d'agression sexuelle, contre eux-mêmes ou un membre de leur famille. La plupart des enfants avouent à la fin de l'interrogatoire. »

Le rapport conclut que « les mauvais traitements infligés aux enfants... semblent être généralisés, systématiques et institutionnalisés ».

Dix ans plus tard, en 2024, des experts de l'ONU ont exprimé leur inquiétude face aux allégations crédibles de violations flagrantes des droits humains dont les Palestiniennes continuent d'être victimes dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Les experts ont déclaré :

« Nous sommes particulièrement préoccupés par les informations selon lesquelles des Palestiniennes en détention ont également été soumises à de multiples formes d'agression sexuelle, comme le fait d'être déshabillées et fouillées par des officiers masculins de l'armée israélienne. Au moins deux détenues palestiniennes auraient été violées et d'autres auraient été menacées de viol et de violence sexuelle. »

C'est ce même rapport que mon frère, l'Ambassadeur Amar Bendjama, de l'Algérie, a aussi mentionné. Les experts ont également indiqué que des photos de détenues dans des conditions dégradantes auraient été prises par des soldats israéliens et mises en ligne.

Le Haut-Commissaire aux droits de l'homme a constaté que les arrestations effectuées par les forces de sécurité israéliennes après le 7 octobre s'accompagnaient souvent de coups, de mauvais traitements et d'humiliations contre des femmes et des hommes palestiniens, y compris d'agressions sexuelles, telles que des coups de pied dans les parties génitales et des menaces de viol. Les témoignages de victimes et de témoins oculaires ont été corroborés par des vidéos postées par des soldats israéliens sur les médias sociaux montrant les mauvais traitements infligés à des Palestiniens, notamment des détenus photographiés ou filmés en train d'être déshabillés ou à moitié nus, les yeux bandés, menottés, maltraités physiquement et humiliés par des soldats israéliens.

Ce ne sont pas les actions d'un groupe, mais celles du Gouvernement représenté à cette table. Dès le premier jour, nous avons dénoncé l'indignation sélective, et nous avons dénoncé le deux poids, deux mesures, la déshumanisation des Palestiniens, le fait de considérer nos vies, notre liberté, notre dignité et notre sécurité comme moins sacrées ou moins importantes. Nous dénonçons toutes les violations du droit international. Nous coopérerons avec toutes les enquêtes internationales et continuerons à plaider en faveur de l'application du principe de responsabilité. Mais personne n'a jamais eu à rendre de comptes pour les crimes commis contre le peuple palestinien, pas même les crimes commis contre nos femmes et nos enfants. Chaque jour, Israël tue, mutilé et met des personnes en détention. Il détruit tous les logements, infligeant un châtement collectif à toute une

nation, avant et après le 7 octobre, depuis 75 ans, depuis la Nakba. C'est toujours lui qui est victime, même lorsqu'il tue, détruit et vole. C'est ainsi qu'il procède. Selon lui, si nous sommes victimes de l'autorité d'occupation israélienne, c'est notre faute. Et pas un seul dirigeant israélien, pas un seul membre des forces d'occupation israéliennes, n'a jamais eu à répondre d'un quelconque crime commis contre le peuple palestinien. Compte tenu des antécédents des responsables israéliens, les membres du Conseil croient-ils un mot de ce qu'ils disent lorsqu'ils s'adressent à eux ?

C'est cette impunité qui a rendu ce génocide possible. Le fait que le Ministre israélien des affaires étrangères peut venir ici pour faire la leçon au reste du monde alors qu'il fait partie d'un gouvernement qui, à l'heure où nous parlons, commet des atrocités, illustre l'aveuglement, l'arrogance et la criminalité qui sont engendrés par l'impunité.

Israël veut les armes et, je me dois d'ajouter, les munitions des membres du Conseil, ainsi que leur argent et leur soutien politique. Puis il les attaque et les rejette, il attaque le Conseil de sécurité, l'ONU, tous ceux qui appellent à un cessez-le-feu et tous ceux qui demandent que le droit soit respecté. Et pourtant, ses représentants viennent faire la leçon aux membres du Conseil.

Il est temps que les choses changent, et ce changement commence par la fin de l'impunité israélienne. En ce moment même, des Palestiniennes et des Palestiniens sont tués. Les Palestiniennes, femmes et filles, qui ont enduré tant de souffrances pendant des décennies, sont aujourd'hui en proie à un supplice encore plus grave. Personne ne les protège des massacres, de la peur, de la famine, de la maladie, de l'humiliation ou de la torture. Nos victimes se comptent par millions.

J'en appelle à nouveau au Conseil de sécurité pour qu'il mette fin à ce génocide et à cette guerre. Un cessez-le-feu doit être instauré dès maintenant. Nous appelons à un cessez-le-feu dès maintenant, un appel qui est relayé par des milliards de personnes aux quatre coins du monde. Le puissant Conseil de sécurité doit écouter les peuples et répondre à cet appel. Il doit mettre fin à ce génocide dès maintenant. Il doit appeler à un cessez-le-feu dès maintenant.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'État d'Israël.

**M. Katz** (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier les États-Unis, la France et le Royaume-Uni d'avoir répondu à notre appel en faveur de la convocation du Conseil aujourd'hui, ainsi que le Japon d'avoir permis la tenue de cette séance d'urgence du Conseil.

Aujourd'hui, nous pouvons apporter une lueur d'espoir aux familles meurtries par les assassins du Hamas qui ont commis des crimes contre des Israéliens innocents et contre l'humanité.

Je me tiens aujourd'hui devant le Conseil de sécurité, en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de l'État d'Israël, aux côtés de familles dont les proches ont été enlevés et emmenés à Gaza et courent un grand danger. Les familles sont ici.

Je pleure avec douleur en pensant aux femmes et aux filles qui ont été violées, tuées et mutilées par les assassins terroristes du Hamas. Je suis venu ici pour protester aussi fort que possible contre les crimes contre l'humanité que les assassins du Hamas ont commis avec l'autorisation manifeste de leurs chefs religieux dans le but de décourager et d'effrayer la société israélienne. Ces assassins étaient si fiers de maltraiter et de violer nos pauvres victimes qu'ils ont pris des photos et diffusé en direct des vidéos de leurs actes odieux.

Cela fait trop longtemps que l'ONU reste silencieuse face aux agissements du Hamas. Ces cinq derniers mois depuis le 7 octobre 2023, l'ONU s'est réunie dans le cadre de 41 séances, au cours desquelles elle n'a jamais condamné ni réprouvé les crimes sauvages perpétrés par le Hamas.

Le seul responsable de ces crimes contre l'humanité est le Hamas. Les assassins du Hamas ont franchi les frontières et se sont rendus dans des kibboutz, des villages et des villes pour attaquer, dans leurs maisons et dans leurs lits, des Israéliennes et Israéliens pacifiques et innocents. Des jeunes du monde entier – garçons et filles – avaient afflué au festival Nova, un festival dédié à la paix et au bonheur. Des centaines d'entre eux ont été attaqués de toutes parts, et ont été sauvagement maltraités et massacrés. Selon le rapport de l'ONU, il ne s'agissait pas d'un acte de guerre. Ces actes constituent des crimes contre l'humanité d'une gravité extrême.

J'aimerais que les membres du Conseil ferment les yeux et imaginent ce qu'ils ressentiraient s'il s'agissait de leurs enfants. Aucun être humain ne devrait avoir à

subir des actes aussi horribles que le viol, le meurtre ou l'atteinte à l'intégrité de cadavres. C'est du plus profond de mon cœur et de celui de toutes les familles des victimes que j'envoie ce message.

Les crimes du Hamas sont encore pires que les actes terroristes perpétrés par Al-Qaida, Daech et autres organisations terroristes qui ont fait l'objet de sanctions de la part de l'ONU. De nombreux pays ont qualifié le Hamas d'organisation terroriste, notamment les États-Unis, l'Australie, le Canada, le Japon, le Paraguay, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, les États membres de l'Union européenne et d'autres encore. J'implore les membres du Conseil de regarder la réalité en face. Le Hamas doit être qualifié d'organisation terroriste et se voir imposer les sanctions les plus lourdes qui soient.

Le monde musulman célèbre aujourd'hui le début du mois du ramadan, le mois le plus sacré pour les musulmans. Je saisis cette occasion pour souhaiter *Ramadan Karim* à nos frères musulmans.

Le Hamas ne s'exprime pas au nom du monde musulman. Nous demandons au Conseil de condamner les crimes de violence sexuelle que ces barbares ont commis au nom de la religion musulmane.

Je demande au Conseil de sécurité d'exercer le maximum de pression sur cette organisation qu'est le Hamas pour qu'elle libère immédiatement et sans condition tous les otages qu'elle a enlevés. Aujourd'hui, en ce moment même, à l'heure où nous parlons, ils sont maltraités et attaqués et courent un grave danger. J'appelle l'ONU à faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre fin à cet enfer sur Terre.

Du plus profond de mon cœur, j'exprime ma gratitude aux pays qui ont appuyé et accepté, voire promu notre point de vue. Aujourd'hui, tous les membres du Conseil ont la possibilité de sauver 134 vies innocentes. Ce faisant, ils montreront au monde que le Conseil de sécurité peut être une source de lumière, un source de justice et d'espoir pour tous les peuples. Tout dépend des membres du Conseil.

*La séance est levée à 17 h 30.*